



**ETUDE STRATEGIQUE ET ACTUARIELLE  
PORTANT SUR L'ELABORATION D'UN  
CONTRAT-PROGRAMME RELATIF AU  
SECTEUR DES ASSURANCES EN TUNISIE**

**PLAN D'ACTION**

**Septembre 2014**

**Objectif n°1 : Restaurer l'équilibre de l'assurance auto RC automobile**

**Objectif n°2 : Le secteur ne doit être composé que d'acteurs solvables et pérennes**

**Objectif n°3 : Développer la pénétration de l'assurance en Tunisie**

**Objectif n°4 : Créer un cadre favorable à l'émergence d'acteurs forts**

**Favoriser le développement du secteur par une mise en œuvre réussie de la réforme**

**Potentiel de l'assurance en Tunisie avec la mise en œuvre du Contrat-Programme**

**GLOSSAIRE**

- *AT* : Assistance technique
- *CT*: Court Terme
- *BD*: Base de données
- *Liv.* : Livrable
- ...

- ...
- *LT*: Long Terme
- *MT*: Moyen Terme
- *SI* : Système d'Information
- *TR* : Termes de Référence

## Objectif n°1 : Restaurer l'équilibre de l'assurance auto RC automobile

- ❑ Mesure 1: Mettre en place une centrale des risques automobiles
- ❑ Mesure 2: Réviser les boni-mali applicables
- ❑ Mesure 3: Appliquer le bonus malus aux mobylettes
- ❑ Mesure 4: Réviser les tarifs non réglementés
- ❑ Mesure 5: Mettre en place des actions efficaces de prévention pilotées par la FTUSA
- ❑ Mesure 6: Renforcer le pouvoir réglementaire du CGA
- ❑ Mesure 7: Accroître les moyens du CGA
- ❑ Mesure 8: Favoriser l'indépendance et l'exhaustivité du contrôle
- ❑ Mesure 9: Prendre des mesures opportunes et appropriées à la suite du contrôle
- ❑ Mesure 10: Appliquer les sanctions de manière systématique et rapide

## Objectif n°1: Restaurer l'équilibre de l'assurance RC automobile

### Mesure 1: Mettre en place une centrale des risques automobiles (1/3)

#### ➤ Mettre en place le dispositif servant de centrale des risques

	Feuille de route	Responsables	Moyens Humains et Financiers	Indicateurs de performance	Calendrier d'exécution
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Constituer une équipe dédiée au projet et qui sera chargée de la gestion interne de la base de données à la suite de son implémentation</li> </ul>	CGA	Ressources internes	✓ Équipe constituée	CT
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier le besoin, mener un Benchmarking et définir le modèle et la structure de la centrale des risques</li> </ul>	CGA	Assistance technique pour la mise en place de la centrale des risques (AT1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Liv.1: modèle et structure de la BD</li> <li>✓ Identification du prestataire</li> </ul>	CT
3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définir une architecture pour la centrale des risques et établir un cahier des charges</li> </ul>	CGA		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Support de la BD établi</li> </ul>	CT
4	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conception et implémentation: (i) choix du mode de gestion, (ii) définition d'une infrastructure, (iii) collecte des données secteur pour l'alimentation de la base de données, (iv) paramétrage et réalisation des principaux tests de validation</li> </ul>	CGA		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Liv.2: rapport de fin de collecte de données</li> <li>✓ Version initiale de la centrale</li> <li>✓ Liv. 3: Rapport de tests et validation</li> </ul>	CT
5	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lancement de la centrale des risques, suivi et maintien sur les 6 premiers mois.</li> </ul>	CGA		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Liv. 4: Rapports périodiques de suivi</li> </ul>	CT/MT

## Objectif n°1: Restaurer l'équilibre de l'assurance RC automobile

### Mesure 1: Mettre en place une centrale des risques automobiles (2/3)

#### ➤ Mettre en place un cadre normatif pour l'institution et le fonctionnement du dispositif

	Feuille de route	Responsables	Moyens Humains et Financiers	Indicateurs de performance	Calendrier d'exécution
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etablir sur la base d'un Benchmarking une proposition de textes instituant l'obligation légale d'alimentation de la centrale des risques et son fonctionnement</li> </ul>	CGA	Ressources internes	✓ Projet de textes	CT
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Proposer les textes établis au Ministre des finances pour validation et appui en tant que projet de décret auprès du Chef du Gouvernement</li> </ul>	CGA	Ressources internes	✓ Proposition de décret	CT
3	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Validation et signature du décret décrivant l'obligation d'alimentation et d'utilisation de la centrale des risques par le Chef du Gouvernement, sur proposition du Ministre des Finances</li> </ul>	Ministre des finances Chef du Gouvernement	Ressources internes	✓ Décret publié	CT
4	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Elaborer et émettre des textes régissant le dispositif et son mode de fonctionnement dans le cadre de la modification du code des assurances</li> </ul>	CGA	Assistance technique globale portant sur la modification du code (AT2)	✓ Nouveau code des assurances	CT

**Mesure 1: Mettre en place une centrale des risques automobiles (3/3)**

➤ **Accompagner les compagnies du secteur pour les mettre à niveau du point de vue SI**

	Feuille de route	Responsables	Moyens Humains et Financiers	Indicateurs de performance	Calendrier d'exécution
<b>1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etablir des textes durcissant les obligations de Reporting des compagnies: (i) révision du contenu des états réglementaires, (ii) fixation des délais de mise à disposition et des sanctions systématiques en cas de non respect</li> </ul>	CGA	Ressources internes	✓ Projet de textes	CT
<b>2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Elaborer et émettre ces textes dans le cadre de la modification du code des assurances</li> </ul>	CGA	C. f. AT2	✓ Nouveau code des assurances	CT
<b>3</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Exiger sous la forme d'une circulaire, un rapport d'Audit SI (à produire dans un délai de 12 mois) attestant la capacité de la compagnie à répondre aux obligations de Reporting sous peine de subir des mesures pouvant aller jusqu'à la restriction dans l'exercice de ses activités (vie, auto etc.).</li> </ul>	CGA	Ressources internes	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Liv. 1: Circulaire émise</li> <li>✓ Liv. 2: Rapport d'Audit SI par compagnie</li> </ul>	CT
<b>4</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Effectuer le suivi du bon respect de ces nouvelles exigences et appliquer les sanctions dans les délais requis</li> </ul>	CGA	Ressources internes	✓ Liv.: rapports de contrôle périodiques	CT / MT / LT

### Mesure 2 : Réviser les boni-mali applicables

	Feuille de route	Responsables	Moyens Humains et Financiers	Indicateurs de performance	Calendrier d'exécution
<b>1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mener une étude actuarielle permettant de définir par usage les amplitudes de boni-mali applicables pour atteindre l'équilibre et déterminer l'étendue de ceux-ci (conserver les boni-mali applicables à la RC ou aux autres dommages également?)</li> </ul>	CGA	Assistance technique portant sur la révision du système de bonus-malus et la modification des tarifs non réglementés (AT3 – partie 1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Liv. 1: Projet de modification du système de bonus malus en vue d'atteindre l'équilibre</li> <li>✓ Liv.2: Nouveau système de bonus malus validé</li> </ul>	CT
<b>2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Modifier, par introduction d'un nouveau décret sur proposition du Ministre des Finances (sur proposition du CGA), le système de boni-mali applicables en ajustant les amplitudes et l'étendue selon les résultats de l'étude</li> </ul>	CGA Ministre des Finances	Ressources internes	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Décret portant modification du système de bonus malus</li> </ul>	CT

- **Note:** dans un délai d'une année après la mise en œuvre effective de la centrale des risques et du nouveau système de bonus-malus, la localisation et la gestion du dispositif seront rediscutées pour un éventuel transfert à la FTUSA, à condition que celle-ci ait mis en œuvre les moyens requis pour l'accueillir.

**Mesure 3 : Appliquer le bonus malus aux 2-roues**

	<b>Feuille de route</b>	<b>Responsables</b>	<b>Moyens Humains et Financiers</b>	<b>Indicateurs de performance</b>	<b>Calendrier d'exécution</b>
<b>1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définir sur la base d'un Benchmarking et d'une analyse actuarielle le modèle de bonus malus adapté aux 2-Roues</li> </ul>	CGA	AT3 – partie 2	✓ Rapport présentant un modèle de bonus-malus applicable aux 2-Roues	CT
<b>2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proposer un décret présentant le système de bonus-malus préalablement validé (modalités et fonctionnement) applicables aux 2-Roues au Ministre des Finances</li> </ul>	CGA	Ressources internes	✓ Proposition de décret	MT
<b>3</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Validation, signature et émission du décret par le Chef du Gouvernement sur proposition du Ministre des Finances</li> </ul>	CGA Ministre des Finances	Ressources internes	✓ Décret publié	MT
<b>4</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inclure ces textes dans le code des assurances lors d'une prochaine révision de celui-ci</li> </ul>	CGA	Ressources internes	✓ Code des assurances modifié	MT

Mesure 4 : Réviser les tarifs non réglementés

	Feuille de route	Responsables	Moyens Humains et Financiers	Indicateurs de performance	Calendrier d'exécution
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mener une étude actuarielle permettant de définir la situation réelle (Primes, S/P, Résultat) de chacun des usages non réglementés et d'identifier le tarif d'équilibre par usage</li> </ul>	FTUSA	AT3 – partie 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Rapport présentant un nouveau système de bonus malus permettant d'atteindre l'équilibre</li> </ul>	CT
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Modifier les tarifs des usages non réglementés lors de la prochaine négociation annuelle, qui doit avoir lieu entre la FTUSA des chiffres réels entre la FTUSA et la</li> </ul>	FTUSA	Ressources internes	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Décret portant modification du système de bonus malus</li> </ul>	CT

## Objectif n°1: Restaurer l'équilibre de l'assurance RC automobile

### Mesure 5: Mettre en place des actions efficaces de prévention pilotées par la FTUSA (1/4)

#### ➤ Transférer la gestion du Fonds de Prévention des Accidents de la Circulation aux assureurs

	Feuille de route	Responsables	Moyens Humains et Financiers	Indicateurs de performance	Calendrier d'exécution
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaborer une proposition de modification de la gestion du fonds et la présenter au Ministre des Finances</li> </ul>	CGA FTUSA	Ressources internes	✓ Rapport proposant modification de la gestion du fonds	MT
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intervention du Ministre des Finances auprès du Ministre de l'Intérieur et du Développement Local pour modification du mode de gestion du Fonds</li> </ul>	Ministre des Finances	Ressources internes	-	MT
3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Introduction d'un décret portant modification du Décret n° 2006-2336 du 28 août 2006, relatif aux modalités de fonctionnement du fonds, précisant le transfert de la gestion de celui-ci du Ministère de l'Intérieur au Ministère des Finances.</li> </ul>	Ministre de l'Intérieur Président du Gouvernement	Ressources internes	✓ Nouveau décret modifiant le décret n° 2006-2336	MT
4	<ul style="list-style-type: none"> <li>Emission d'un arrêté confiant la gestion du fonds à la FTUSA</li> </ul>	Ministre des Finances	Ressources internes	✓ Arrêté	MT

## Objectif n°1: Restaurer l'équilibre de l'assurance RC automobile

### Mesure 5: Mettre en place des actions efficaces de prévention pilotées par la FTUSA (2/4)

#### ➤ Mettre en place des actions ciblées dans le cadre d'une politique de prévention

	Feuille de route	Responsables	Moyens Humains et Financiers	Indicateurs de performance	Calendrier d'exécution
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place un organe de gestion de la prévention routière, chargé de chapeauter et de coordonner toutes les initiatives en matière de sécurité routière et composé des assureurs, de la société civile, de l'ONSR, de la protection civile, des autorités territoriales et des ministères concernés (Transport, Equipement, Intérieur etc.)...</li> </ul>	FTUSA et autres entités concernées (société civile, Ministère de l'Intérieur, ONSR, Ministère des transports...)	Assistance technique portant sur l'amélioration de la prévention routière (AT4)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Organe de gestion de prévention routière créé</li> </ul>	MT
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définir le cadre de fonctionnement de cet organe via des textes à inclure dans le code des assurances lors d'une prochaine révision de celui-ci</li> </ul>	CGA		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Code des assurances modifié</li> </ul>	MT

## Objectif n°1: Restaurer l'équilibre de l'assurance RC automobile

### Mesure 5: Mettre en place des actions efficaces de prévention pilotées par la FTUSA (3/4)

#### ➤ Mettre en place des actions ciblées dans le cadre d'une politique de prévention

	Feuille de route	Responsables	Moyens Humains et Financiers	Indicateurs de performance	Calendrier d'exécution
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'un Comité de réflexion sur la prévention routière issu de l'organe de gestion de la prévention routière et dirigé par les assureurs</li> </ul>	FTUSA		✓ Comité de réflexion créé	LT
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définition d'un plan stratégique de prévention routière (reprenant les principales mesures à mettre en œuvre, les budgets à allouer et le plan d'action) sur les 5 prochaines années</li> </ul>	Comité de réflexion sur la sécurité routière	Cf. AT4 (Assistance technique portant sur l'amélioration de la prévention routière)	✓ Rapport présentant le plan stratégique de prévention routière	LT
3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Allocation du Budget du Fonds aux différentes mesures, mise en œuvre et suivi de l'instauration des mesures</li> </ul>	Comité de réflexion sur la sécurité routière		✓ Défini dans le cadre du plan stratégique	LT

**Mesure 5: Mettre en place des actions efficaces de prévention pilotées par la FTUSA (4/4)**

➤ **Renforcer les moyens de la FTUSA**

	Feuille de route	Responsables	Moyens Humains et Financiers	Indicateurs de performance	Calendrier d'exécution
<b>1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Redéfinir les priorités et l'organisation de la FTUSA</li> </ul>	FTUSA		✓ Liv.: rapport relatif à la nouvelle organisation de la FTUSA	CT
<b>2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préparer un plan de recrutement afin de doter la FTUSA des ressources nécessaires à l'accomplissement de ces nouvelles attributions</li> </ul>	FTUSA		✓ Liv.: réalisation des recrutements	CT
<b>3</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Former l'équipe de la FTUSA à ces nouvelles prérogatives</li> </ul>	FTUSA	Cf. AT10	✓ Liv.: réalisation des formations	CT

Mesure 6: Renforcer le pouvoir réglementaire du CGA

	Feuille de route	Responsables	Moyens Humains et Financiers	Indicateurs de performance	Calendrier d'exécution
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identifier de manière précise les prérogatives qui devraient revenir au CGA en termes de réglementation</li> </ul>	CGA	Cf. AT2	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Projet de textes à inclure dans le nouveau code des assurances</li> <li>✓ Textes validé avec le CGA</li> </ul>	CT
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Redéfinir dans le cadre de la modification du code des assurances: les objectifs, les responsabilités et les prérogatives du CGA, notamment en matière d'émission de textes réglementaires</li> </ul>	CGA		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nouveau code des assurances</li> </ul>	CT

### Mesure 7: Accroître les moyens du CGA (1/4)

#### ➤ Renforcer les états réglementaires

	Feuille de route	Responsables	Moyens Humains et Financiers	Indicateurs de performance	Calendrier d'exécution
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réviser les états réglementaires et instaurer, dans le cadre du dossier à fournir, des tests de validité permettant de vérifier l'exactitude, la cohérence et l'exhaustivité des données transmises</li> </ul>	CGA	Assistance technique globale relative au renforcement des états réglementaires et au renforcement du contrôle (AT5)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ États réglementaires révisés</li> </ul>	CT
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Durcir les exigences relatives aux états réglementaires:                             <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Définir des dates limites précises accompagnées de sanctions fortes,</li> <li>✓ Définir des sanctions relatives à la transmission d'états réglementaires mal remplis, incomplets ou dont les informations sont inexacts etc.</li> <li>✓ Exiger que les états réglementaires soient transmis au format électronique pour faciliter le contrôle.</li> </ul> </li> </ul>	CGA		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Projet de textes régissant les obligations de Reporting</li> <li>✓ Textes régissant les obligations de Reporting validé</li> </ul>	CT
3	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Traduire ces nouvelles exigences par des textes dans le cadre de la modification du code des assurances</li> </ul>	CGA	Cf. AT2	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nouveau code des assurances</li> </ul>	CT

## Objectif n°1: Restaurer l'équilibre de l'assurance RC automobile

### Mesure 7: Accroître les moyens du CGA (2/4)

➤ **Mettre en place une base de données permettant d'analyser efficacement les états réglementaires**

	Feuille de route	Responsables	Moyens Humains et Financiers	Indicateurs de performance	Calendrier d'exécution
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les analyses requises et les indicateurs recherchés dans le cadre de l'analyse des états réglementaires</li> </ul>	CGA		✓ Modèle de DOCOUT établi	CT
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier et définir une architecture de base de données correspondant aux besoins de traitement identifiés et aux modèles d'output attendus (DOCOUT)</li> </ul>	CGA		✓ Architecture de la base de données	CT
3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concevoir et mettre en place en interne la base de données de traitement des états réglementaires et la rendre accessible aux contrôleurs</li> </ul>	CGA	Cf. AT5	✓ Base de données	CT
4	<ul style="list-style-type: none"> <li>Constituer une équipe spécifique chargée d'alimenter la base de données à partir des états réglementaires et d'assurer sa maintenance</li> </ul>	CGA		✓ Équipe constituée	CT
5	<ul style="list-style-type: none"> <li>Former les contrôleurs à l'utilisation et à l'exploitation de cette base de données</li> </ul>	CGA		✓ Rapport de formation	CT

**Mesure 7: Accroître les moyens du CGA (3/4)**

➤ **Augmenter le nombre de contrôleurs**

	Feuille de route	Responsables	Moyens Humains et Financiers	Indicateurs de performance	Calendrier d'exécution
<b>1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Redéfinir les priorités et l'organisation du contrôle</li> </ul>	CGA		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Liv.: rapport d'orientation du contrôle</li> </ul>	CT
<b>2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etablir un plan de contrôle annuel permettant de répartir les contrôleurs actuel. Identifier le besoin en nombre de contrôleurs</li> </ul>	CGA		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Liv.: plan de contrôle annuel établi</li> </ul>	CT
<b>3</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préparer un plan de recrutement de nouveaux contrôleurs avec pour objectif à moyen terme de multiplier la taille de l'équipe par 4.</li> <li>Prévoir, dans ce plan et en attendant la mise en œuvre du recrutement des contrôleurs, un support technique pour renforcer l'équipe de contrôleurs du CGA et contribuer aux contrôles approfondis requis pour la restructuration du secteur</li> </ul>	CGA	Cf. AT5	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Liv.: plan de recrutement établi</li> <li>✓ Support technique établi</li> </ul>	CT

**Mesure 7: Accroître les moyens du CGA (4/4)**

➤ **Assurer la formation des contrôleurs actuels et étoffer l'équipe de compétences spécifiques**

	Feuille de route	Responsables	Moyens Humains et Financiers	Indicateurs de performance	Calendrier d'exécution
<b>1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sur la base d'une analyse approfondie des besoins et des compétences actuelles, identifier les profils à rechercher dans le cadre du plan de recrutement (planning, budget etc.) préalablement identifié</li> </ul>	CGA		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Liv.: Fiches de poste établies</li> </ul>	CT / MT
<b>2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offrir un soutien technique aux contrôleurs du CGA, en attendant que celui-ci soit doté de ressources suffisantes</li> </ul>	CGA	Cf. AT5	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Soutien technique lors des missions de contrôle</li> </ul>	CT
<b>3</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place des plans (planning, budget etc.) de formation initiale et continue pour les contrôleurs, qui prendront effet, pour la formation initiale au recrutement et pour la formation continue à l'identification des besoins</li> </ul>	CGA		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Liv.: Plan de formation établi</li> </ul>	CT / MT
<b>4</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer le recrutement des contrôleurs internes et activer les processus de formation</li> </ul>	CGA	Ressources internes	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Recrutement effectué</li> <li>✓ Fiches d'évaluation des formations</li> </ul>	CT / MT

**Mesure 8: Favoriser l'indépendance et l'exhaustivité du contrôle**

	Feuille de route	Responsables	Moyens Humains et Financiers	Indicateurs de performance	Calendrier d'exécution
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Redéfinir le mode de fonctionnement des deux Directions de contrôle en confiant la coordination des activités et l'échange d'information au Secrétariat Général du CGA sous la supervision du Président du CGA</li> </ul>	CGA	Ressources internes	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Modification du fonctionnement du contrôle avec des procédures d'échanges d'informations claires et formalisées</li> </ul>	CT
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place, dans le cadre de la modification du code des assurances, des textes définissant clairement: l'organisation du contrôle, les pouvoirs et habilitations des contrôleurs, les deux types de contrôles (sur pièces et sur place), leurs processus et les sanctions afférentes à l'obstacle ou au refus de contrôle</li> </ul>	CGA	Cf. AT2	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nouveau code des assurances</li> </ul>	CT
3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etablir et éditer une charte de déontologie à destination des contrôleurs</li> </ul>	CGA	Cf. AT5	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Charte de déontologie établie</li> </ul>	CT

## Objectif n°1: Restaurer l'équilibre de l'assurance RC automobile

### Mesure 9: Prendre des mesures opportunes et appropriées à la suite du contrôle

	Feuille de route	Responsables	Moyens Humains et Financiers	Indicateurs de performance	Calendrier d'exécution
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réorganiser la composition de la commission de discipline en l'étoffant d'experts du domaine des assurances</li> </ul>	CGA Commission de discipline		✓ Projet de modification de la composition de la commission de discipline	CT
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définir, de manière très précise, des processus de fonctionnement (*), pouvant s'enclencher de manière quasi-automatique dès le constat de l'infraction, que ce soit pour la mise en route d'une procédure disciplinaire ou dans le cadre du suivi du respect des ratios réglementés par les compagnies</li> </ul>	CGA	Cf. AT2	✓ Projet de textes	CT
3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Traduire ces actions par des textes dans le cadre de la modification du code des assurances</li> </ul>	CGA		✓ Nouveau code des assurances	CT

(\*) Détaillés dans le rapport d'orientations stratégiques sur la base d'un Benchmarking

**Mesure 10: Appliquer les sanctions de manière systématique et rapide**

	Feuille de route	Responsables	Moyens Humains et Financiers	Indicateurs de performance	Calendrier d'exécution
<b>1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etoffer le code des assurances en identifiant pour chaque type d'infraction les sanctions applicables et les délais d'application</li> </ul>	CGA		✓ Projet de textes	CT
<b>2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etablir, au titre des prérogatives de la commission de discipline, le suivi de l'exécution systématique et rapide des sanctions, qui sera consigné dans un rapport annuel précisant les infractions constatées, les mesures prises et les sanctions effectivement appliquées</li> </ul>	CGA Commission de discipline	Cf. AT2	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Indicateurs de suivi:                             <ul style="list-style-type: none"> <li>(1) Infractions identifiées/ Infractions ayant fait l'objet d'une procédure disciplinaire</li> <li>(2) Sanctions émises/ Sanctions appliquées</li> </ul> </li> <li>✓ Rapport annuel de la commission</li> </ul>	CT / MT / LT
<b>3</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Traduire ces exigences par des textes dans le cadre de la modification du code des assurances</li> </ul>	CGA		✓ Nouveau code des assurances	CT
<b>4</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etablir une charte de contrôle pour communiquer sur les processus de contrôle et sur les sanctions auxquelles s'exposent les acteurs du secteur en cas d'infraction.</li> </ul>	CGA		✓ Charte de contrôle établie et transmise à tous les acteurs du secteur	CT

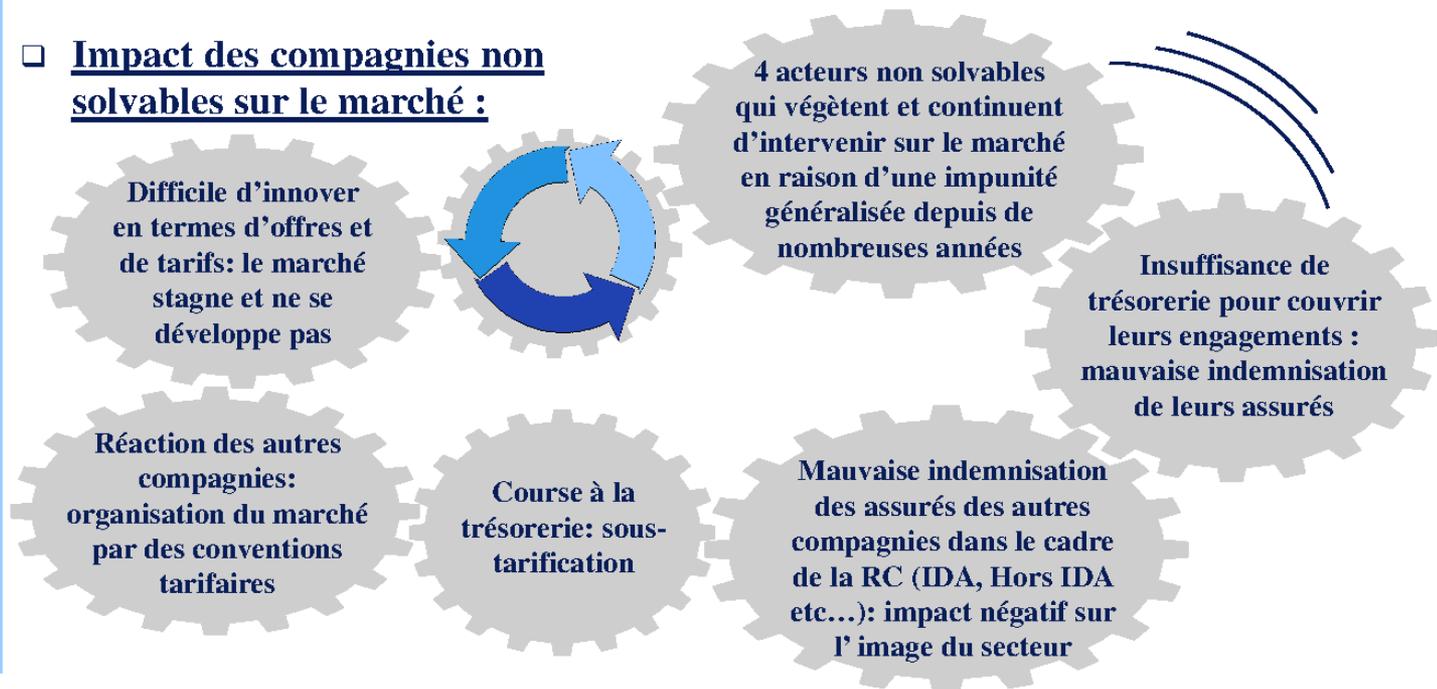
**Objectif n°2 : Le secteur ne doit être composé que d'acteurs solvables et pérennes**

- ❑ Rappel de la situation
- ❑ Mesure : Assainir le marché

**Rappel de la situation actuelle: Quatre acteurs dont la situation mine tout le marché (1/2)**

- ❑ Le diagnostic du secteur des assurances en Tunisie a fait ressortir la présence de 4 compagnies dont la solvabilité n'est pas assurée depuis plusieurs années.
- ❑ Une analyse approfondie de la situation a, par ailleurs, permis de révéler que les difficultés financières vécues par ces compagnies impactent négativement TOUT le marché et le gangrènent de l'intérieur.

❑ **Impact des compagnies non solvables sur le marché :**



**Rappel de la situation actuelle: Quatre acteurs dont la situation mine tout le marché (2/2)**

□ Le contrat programme est l'occasion de marquer un tournant décisif pour le secteur des assurances en Tunisie. Le but étant de pallier toutes les limites qui empêchent le décollage et le développement du secteur, il faudrait absolument:

**1** Faire de la restructuration des compagnies en difficulté un objectif majeur en adoptant des solutions pérennes et durables pour ne pas reproduire les erreurs du passé

**2** Ne plus tolérer aucun acteur défaillant :

- Un seul acteur défaillant dans une recherche permanente de trésorerie:
  - attirerait tous les mauvais conducteurs car il ne leur appliquerait pas le système de bonus-malus
  - resterait structurellement déficitaire
  - ne serait pas en mesure d'indemniser correctement ses assurés mais surtout les victimes de ses assurés: les clients de compagnies souhaitant être performantes
  - entraînant ainsi tout le secteur: les autres compagnies et les assurés, supportant les conséquences de ces mauvaises pratiques

**3** Adopter un traitement différencié pour les mutuelles et les compagnies d'assurance à capitaux privés:

- Il devra être exigé de tout actionnaire de compagnie d'assurance à capitaux privés, qui ne respecterait pas les ratios réglementaires, de procéder sans délai à la recapitalisation sous peine de subir une suspension d'activité et par la suite un retrait d'agrément.

## Objectif n°2 : Le secteur ne doit être composé que d'acteurs solvables et pérennes

### Mesure : Assainir le marché

	Feuille de route	Responsables	Moyens Humains et Financiers	Indicateurs de performance	Calendrier d'exécution
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etablir une commission consultative spéciale chargée d'évaluer le cas des entités en difficulté en fonction des scénarios établis par ACTUARIA</li> </ul>	CGA	Ressources internes	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Commission consultative établie</li> </ul>	CT
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Effectuer pour chacune des entités en difficulté un Audit actuariel permettant d'avoir une appréciation réelle de sa situation</li> </ul>	Commission consultative	Assistance technique pour la restructuration des compagnies du secteur (AT6)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Prestataire sélectionné</li> <li>✓ Liv.: rapport d'audit actuariel par entité</li> </ul>	CT
3	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sélectionner pour chaque entité, selon le résultat des Audits actuariels le scénario à mettre en œuvre et établir un plan d'action détaillé avec un planning précis</li> </ul>	Commission consultative		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Plan d'action comprenant un planning détaillé par entité</li> </ul>	CT
4	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en œuvre pour chacune des entités le plan d'action établi sous la supervision de la commission consultative</li> </ul>	Commission consultative		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Rapports de mise en œuvre périodiques</li> </ul>	CT / MT
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etablir un plan de suivi pour les entités qui auront été restructurées et les accompagner sur le moyen terme</li> </ul>	Commission consultative		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Plan de suivi des entités restructurées, rapports de suivi périodiques</li> </ul>	MT / LT

### Objectif n°3 : Développer la pénétration de l'assurance en Tunisie

- ❑ Mesure n°1: Améliorer l'image de l'assurance en Tunisie
- ❑ Mesure n°2: Faire respecter les assurances obligatoires
- ❑ Mesure n°3: Mettre en place un cadre favorable au développement de l'assurance vie
- ❑ Mesure n°4: Diversifier l'offre d'assurance pour élargir la couverture
- ❑ Mesure n°5: Améliorer les prestations offertes aux assurés
- ❑ Mesure n°6: Elargir les canaux de distribution

**Mesure 1 : Améliorer l'image du secteur des assurances en Tunisie**

➤ **Inscrire la qualité de service parmi les priorités des compagnies d'assurances**

	Feuille de route	Responsables	Moyens Humains et Financiers	Indicateurs de performance	Calendrier d'exécution
<b>1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place au sein du CGA une cellule chargée d'analyser les réclamations des assurés, qui sera susceptible de déclencher une mission de contrôle sur la base de la récurrence des réclamations</li> </ul>	CGA		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Cellule mise en place</li> </ul>	MT
<b>2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place une commission consultative en charge des pratiques commerciales, présidée par un membre du collège et composée de représentants des assurés (notamment des membres de l'ODC) qui sera chargée d'analyser les différentes questions relatives à cet aspect</li> </ul>	FTUSA CGA Société civile	Assistance technique (AT7)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Commission consultative établi</li> <li>✓ Textes régissant la commission consultative établis</li> </ul>	LT
<b>3</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etablir un baromètre de satisfaction client. Il pourra s'agir d'une page web à rajouter au site de la FTUSA qui donnera périodiquement, en fonction de la perception des assurés (sur la base de sondage, etc.) , le classement des compagnies d'assurance. Communiquer massivement sur ce classement</li> </ul>	FTUSA CGA Société civile		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Baromètre de satisfaction établi</li> </ul>	LT

## Objectif n°3 : Développer la pénétration de l'assurance en Tunisie

### Mesure 2 : Faire respecter les assurances obligatoires (1/3)

#### ➤ Faire respecter l'obligation d'assurance en RC Auto

	Feuille de route	Responsables	Moyens Humains et Financiers	Indicateurs de performance	Calendrier d'exécution
<b>1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etablir par l'émission d'un arrêté<sup>(*)</sup> l'obligation de présenter l'attestation d'assurance RC sous la forme d'une vignette obligatoire à apposer sur les véhicules (4-roues et 2-roues), ses modalités d'application et les sanctions</li> </ul>	CGA Ministre des Finances	Ressources internes	✓ Arrêté émis	MT
<b>2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etablir par l'émission d'un arrêté l'attestation d'assurance en cours de validité parmi les pièces nécessaires à fournir: (i) lors du passage de la visite technique du véhicule et (ii) du changement de la carte grise</li> </ul>	Ministre de l'intérieur Agence Technique des Transports Terrestres (ATTT)	Ressources internes	✓ Arrêté publié	MT
<b>3</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Traduire ces nouvelles exigences par des textes dans le code des assurances lors d'une prochaine révision de celui-ci</li> </ul>	CGA	Ressources internes	✓ Code des assurances modifié	MT/LT

(\*) L'article 2 du Décret n° 2006-873 du 27 mars 2006 précise que « La forme de l'attestation d'assurance et son contenu sont fixés par un arrêté du Ministre des Finances. »

Mesure 2 : Faire respecter les assurances obligatoires (2/3)

➤ Faire respecter la RC Décennale

	Feuille de route	Responsables	Moyens Humains et Financiers	Indicateurs de performance	Calendrier d'exécution
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inclure, sous la forme d'un arrêté modifiant l'arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 17 avril 2007, portant définition des pièces constitutives du dossier de permis de bâtir, la RC décennale parmi les pièces constitutives du dossier de permis de bâtir</li> </ul>	<p>Ministre de l'Intérieur</p> <p>Ministre de l'équipement de l'habitat et de l'aménagement du territoire</p>	Ressources internes	✓ Arrêté publié	MT
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Traduire cette nouvelle exigence par des textes dans le code des assurances lors d'une prochaine révision de celui-ci</li> </ul>	CGA	Ressources internes	✓ Code des assurances modifié	LT

**Mesure 2 : Faire respecter les assurances obligatoires (3/3)**

➤ **Faire respecter l'assurance incendie**

	<b>Feuille de route</b>	<b>Responsables</b>	<b>Moyens Humains et Financiers</b>	<b>Indicateurs de performance</b>	<b>Calendrier d'exécution</b>
<b>1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en place un comité de réflexion pour analyser l'obligation d'assurance Incendie et élaborer un cadre d'application</li> </ul>	CGA FTUSA	Ressources internes	✓ Comité constitué	MT
<b>2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identifier sur la base d'un Benchmarking exhaustif les conditions régissant l'obligation d'assurance incendie (personnes concernées, type de couverture, etc.), les modalités de contrôle et les sanctions relatives au non respect de l'obligation</li> </ul>	Comité de réflexion	Ressources internes	✓ Proposition d'un cadre d'application relatif à l'assurance incendie	MT
<b>3</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Traduire cette nouvelle exigence par des textes dans le code des assurances lors d'une prochaine révision de celui-ci</li> </ul>	CGA	Ressources internes	✓ Code des assurances modifié	MT/LT

### Mesure 3 : Mettre en place un cadre favorable au développement de l'assurance vie (1/2)

	Feuille de route	Responsables	Moyens Humains et Financiers	Indicateurs de performance	Calendrier d'exécution
<b>1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer, pour les compagnies multi-branches, le suivi du respect du principe de cantonnement, exigé par le code des assurances, pour la gestion des actifs admis en représentation des provisions techniques :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Inscrire ce point au titre des priorités du contrôle des compagnies multi - branches</li> <li>✓ Mettre en place des sanctions (allant de la suspension de l'activité Vie au transfert du portefeuille) liées au non respect de cette obligation et l'exercer de manière systématique et rapide</li> </ul> </li> </ul>	CGA Commission de discipline	Cf. AT2  Ressources internes	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Code des assurances modifié</li> <li>✓ Rapports de contrôle et suivi de la bonne application des sanctions</li> </ul>	CT
<b>2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Exiger pour la création, par une compagnie multi-branches, d'une entité dédiée à la Vie, un chiffre d'affaires minimal de TND 30 millions</li> </ul>	CGA	Ressources internes	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Projet de textes</li> </ul>	CT/MT
<b>3</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Traduire ces nouvelles exigences par des textes dans le code des assurances lors d'une prochaine révision de celui-ci</li> </ul>	CGA	Ressources internes	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Code des assurances modifié</li> </ul>	CT/MT

## Objectif n°3 : Développer la pénétration de l'assurance en Tunisie

### Mesure 3 : Mettre en place un cadre favorable au développement de l'assurance vie (2/2)

	Feuille de route	Responsables	Moyens Humains et Financiers	Indicateurs de performance	Calendrier d'exécution
4	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place une commission spéciale censée arbitrer les différences de point de vue entre les assureurs et la CNSS à propos de l'interprétation des textes en vue de trouver une solution favorable au développement de l'assurance vie</li> </ul>	CGA Ministère des Affaires Sociales FTUSA Ministère des Finances	Ressources internes	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Décision d'arbitrage relative à l'interprétation des textes</li> </ul>	CT
5	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaborer sur la base d'un Benchmarking un cadre législatif et fiscal favorable à l'assurance vie</li> </ul>	CGA	Assistance technique (AT8)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Rapport d'étude comparative de la fiscalité tunisienne relative à l'assurance vie</li> </ul>	LT

**Mesure 4 : Diversifier l'offre d'assurance pour élargir la couverture (1/3)**

➤ **Développer l'assurance agricole**

	Feuille de route	Responsables	Moyens Humains et Financiers	Indicateurs de performance	Calendrier d'exécution
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>(i) Mener, sur la base d'une modélisation des risques, une étude approfondie des risques assurables en Tunisie, (ii) identifier les sources de financement des subventions inhérentes à ce type de produit et (iii) proposer des offres susceptibles de convenir au marché, notamment l'assurance indicielle</li> </ul>	Ministère de l'agriculture  Compagnie d'assurance agricole en Tunisie	Assistance technique (AT9)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Liv.1: rapport proposant des produits d'assurance agricole à mettre en place sur la base de l'étude réalisée</li> </ul>	CT
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etablir, un diagnostic du principal acteur de l'assurance agricole en Tunisie et identifier des pistes d'amélioration au niveau de la suffisance des fonds propres, du SI, de la gouvernance, du réseau et des procédures d'indemnisation...</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Liv.2: rapport de diagnostic et piste d'amélioration pour les aspects couverts</li> </ul>	CT
3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner:                             <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) La compagnie pour pallier ses limites identifiées par l'étude</li> <li>(ii) La mise en place (incluant le financement) et la commercialisation des produits recommandés par l'étude</li> </ul> </li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Indicateurs d'amélioration de la compagnie sur les aspects identifiés</li> <li>✓ Produits mis en place/commercialisé</li> </ul>	MT/LT

## Objectif n°3 : Développer la pénétration de l'assurance en Tunisie

### Mesure 4 : Diversifier l'offre d'assurance pour élargir la couverture (2/3)

#### ➤ Mettre en place un cadre favorable au développement de la micro-assurance

	Feuille de route	Responsables	Moyens Humains et Financiers	Indicateurs de performance	Calendrier d'exécution
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaborer sur la base d'un Benchmarking des textes encadrant l'activité de micro-assurance en Tunisie</li> </ul>	CGA	Cf. AT2	✓ Projets de textes	CT
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Traduire ces actions par des textes dans le cadre de la modification du code des assurances</li> </ul>	CGA		✓ Nouveau code des assurances	CT

Mesure 4 : Diversifier l'offre d'assurance pour élargir la couverture (3/3)

➤ Envisager la mise en place d'une assurance contre les risques catastrophiques

	Feuille de route	Responsables	Moyens Humains et Financiers	Indicateurs de performance	Calendrier d'exécution
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyser les risques à couvrir et le coût éventuel du dispositif et sa soutenabilité par une modélisation actuarielle des différents risques à couvrir</li> </ul>	<p>CGA Tunis Ré</p>	Cf. AT9	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Rapports de l'étude</li> </ul>	MT
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Modéliser les différents paramètres impliqués: le degré d'intervention de l'Etat, le coût de la réassurance et les modalités de gestion à envisager pour le dispositif afin de conclure sur sa faisabilité et de proposer, le cas échéant, une offre adéquate</li> </ul>	<p>CGA Tunis Ré</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Modélisation du dispositif</li> </ul>	MT / LT

## Objectif n°3 : Développer la pénétration de l'assurance en Tunisie

### Mesure 5 : Améliorer les prestations offertes aux assurés (1/3)

#### ➤ Durcir les conditions d'octroi d'agrément aux intermédiaires et aux experts

	Feuille de route	Responsables	Moyens Humains et Financiers	Indicateurs de performance	Calendrier d'exécution
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réviser, sur la base d'un Benchmarking, les conditions d'octroi d'agrément aux experts et aux intermédiaires (agents et courtiers), notamment en termes de formation et d'expérience professionnelle requise.</li> </ul>	CGA	Cf. AT2	✓ Projets de textes	CT
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inclure ces textes dans le code des assurances dans le cadre de la modification de celui-ci.</li> </ul>	CGA		✓ Nouveau code des assurances	CT

**Mesure 5 : Améliorer les prestations offertes aux assurés (2/3)**

**➤ Instaurer la RC professionnelle obligatoire et des principes de contrôle stricts pour les courtiers**

	Feuille de route	Responsables	Moyens Humains et Financiers	Indicateurs de performance	Calendrier d'exécution
<b>1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en place pour les courtiers, au même titre que pour les compagnies d'assurance,                             <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ un cadre entourant l'activité de courtage</li> <li>✓ une obligation de Reporting avec des états réglementaires préparés à cet effet</li> <li>✓ des mesures de contrôle sur pièces et sur place dont les procédures devront être décrites</li> </ul> </li> </ul>	CGA		✓ Projets de textes	CT
<b>2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Emettre des sanctions relatives à l'activité de courtage et sanctionner de manière systématique en cas d'infraction</li> </ul>	CGA Commission de Discipline	Cf. AT2	✓ Projets de textes	CT
<b>3</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rédiger des textes portant obligation de la RC professionnelle pour les courtiers parmi les conditions à remplir par ceux-ci pour exercer</li> </ul>	CGA		✓ Projets de textes	CT
<b>4</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inclure ces textes dans le code des assurances dans le cadre de la modification de celui-ci.</li> </ul>	CGA		✓ Nouveau code des assurances	CT

Mesure 5 : Améliorer les prestations offertes aux assurés (3/3)

➤ **Élargir les activités couvertes par la bancassurance**

	Feuille de route	Responsables	Moyens Humains et Financiers	Indicateurs de performance	Calendrier d'exécution
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Discuter, dans le cadre d'une commission consultative constituée de représentants du secteur bancaire et du secteur des assurances, des possibilités d'élargir les activités couvertes par la bancassurance, en vue d'identifier les branches concernées</li> </ul>	CGA	Cf. AT2	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Rapport identifiant les branches à rajouter aux activités couvertes par la bancassurance</li> </ul>	CT
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inclure ces textes dans le code des assurances dans le cadre de la modification de celui-ci.</li> </ul>	CGA		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nouveau code des assurances</li> </ul>	CT

Mesure 6 : Elargir les canaux de distribution

	Feuille de route	Responsables	Moyens Humains et Financiers	Indicateurs de performance	Calendrier d'exécution
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identifier et évaluer, sur la base d'un Benchmarking, les possibilités d'élargir le réseau de distribution en Tunisie, au niveau de:                             <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) La micro-assurance</li> <li>(ii) La vie: intermédiaires en bourse...</li> <li>(iii) L'assurance agricole : les IMFs, les agrégateurs (distributeurs d'engrais etc.) et organismes professionnels (SMSA, GDAP, UTAP etc.)</li> <li>(iv) Les autres risques: agences de voyages, organismes de commerces et de services automobiles etc.</li> </ul> </li> </ul>	CGA	Cf. AT2	✓ Rapport de l'analyse	CT
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inclure ces textes dans le code des assurances dans le cadre de la modification de celui-ci.</li> </ul>	CGA		✓ Nouveau code des assurances	CT

#### Objectif n°4: Créer un cadre favorable à l'émergence d'acteurs forts

- ❑ Mesure n°1: Favoriser la consolidation du secteur
- ❑ Mesure n°2: Aucun octroi d'agrément pendant la période de restructuration

Mesure 1 : Favoriser la consolidation du secteur

	Feuille de route	Responsables	Moyens Humains et Financiers	Indicateurs de performance	Calendrier d'exécution
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Instituer des exigences réglementaires pouvant inciter à une consolidation des acteurs du marché:                             <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) prévoir une augmentation du capital (TND 50 millions pour les compagnies multi branches et TND 20 millions pour les compagnies monobranche)</li> <li>(ii) Aligner le fonds d'établissement exigé pour les mutuelles souscrivant tous types de risques au capital exigé pour les compagnies d'assurance</li> <li>(iii) Effectuer un suivi strict du respect des exigences réglementaires (en termes de solvabilité, de Reporting, d'alimentation de la centrale des risques ...)</li> </ul> </li> </ul>	CGA  Commission de discipline	Ressources internes	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Projet de textes</li> <li>✓ Rapports de contrôle</li> <li>✓ Résultats de l'indicateur de suivi des sanctions</li> </ul>	MT
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inclure ces textes dans le code des assurances lors d'une prochaine révision de celui-ci</li> </ul>	CGA	Ressources internes	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Code des assurances révisé</li> </ul>	MT / LT

Mesure 2 : Aucun octroi d'agrément pendant la période de restructuration

	Feuille de route	Responsables	Moyens Humains et Financiers	Indicateurs de performance	Calendrier d'exécution
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exiger:                             <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) l'application immédiate des mesures qui auront été prises (Cf. slide précédent) pour les nouveaux entrants et accorder un délai de 3 ans aux acteurs actuels pour s'y soumettre</li> <li>(ii) une analyse plus approfondie de la viabilité du projet sur le marché tunisien lors du traitement d'une demande d'agrément</li> </ul> </li> </ul>	CGA	Ressources internes	✓ Projet de textes	MT
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inclure ces textes dans le code des assurances lors d'une prochaine révision de celui-ci</li> </ul>	CGA	Ressources internes	✓ Code des assurances révisé	MT / LT

**Liste des intervenants à mobiliser pour faire aboutir la réforme (1/2)**

<b>Intervenants</b>	<b>Niveau d'intervention</b>
• Chef du Gouvernement	Validation et signature de décrets portant modification de décrets, précédemment signés par lui, sur proposition du Ministre des Finances et/ou du Ministre de l'Intérieur
• Ministre de l'Intérieur	Emission d'arrêtés, proposition des textes sous forme de décret sur proposition
• Ministre des Finances	Emission d'arrêtés, proposition des textes sous forme de décret sur proposition du CGA, arbitrage dans les différences de point de vue entre les assureurs et la CNSS et décideur en matière de fiscalité pour le développement de la branche Vie
• Ministre en charge de l'agriculture	Implication pour le développement de l'assurance agricole : suivi de la mission qui sera menée dans ce cadre
• Ministre en charge de l'équipement de l'habitat et de l'aménagement du territoire	Emission d'arrêtés et implication dans les mesures pour le respect des assurances obligatoires (RC Décennale et assurance Incendie)
• Ministre en charge des Affaires Sociales	Emission d'arrêtés, arbitrage dans les différences de point de vue entre les assureurs et la CNSS et décideur en matière de fiscalité pour le développement de la branche Vie
• Ministre en charge des transports	Emission d'arrêtés pour acter certaines mesures, implication dans la gestion de la prévention routière et le respect des assurances auto obligatoires
• ...	

**Liste des intervenants à mobiliser pour faire aboutir la réforme (2/2)**

Intervenants	Niveau d'intervention
• ... (suite)	
• CGA	Acteur principal de la restructuration du secteur
• Commission de Discipline	Responsabilité majeure pour l'émission et le suivi de l'application des sanctions et mesures disciplinaires
• FTUSA	Suivi de la mise en œuvre de certaines mesures et implication forte au niveau de la gestion de la prévention routière et de l'amélioration de l'image du secteur : acteur majeur de la restructuration du secteur
• Tunis Ré	Implication et suivi de l'AT pour la modélisation d'une assurance contre les risques catastrophiques
• Compagnie d'assurance agricole	Implication pour le développement de l'assurance agricole : suivi de la mission qui sera menée dans ce cadre
• ATT	Implication dans le respect de l'obligation d'assurance automobile, notamment pour le respect de l'institution de l'attestation d'assurance parmi les pièces à fournir pour la visite technique
• ONSCR	Implication dans la gestion de la prévention routière
• Société Civile	Implication dans l'échange avec le secteur pour la gestion de la prévention et l'amélioration des prestations, notamment au travers de sa participation active dans la commission consultative en charge des pratiques commerciales qui sera formée

## Favoriser le développement du secteur par une mise en œuvre réussie de la réforme

- ❑ Recourir à une entité expérimentée pour coordonner la mise en œuvre des mesures requises par le contrat programme
- ❑ Liste des intervenants à mobiliser pour faire aboutir la réforme
- ❑ **Calendrier d'exécution : priorisation des actions**
- ❑ Calendrier d'exécution détaillé des actions à court terme
- ❑ Récapitulatif des besoins financiers requis
- ❑ Démarche de communication et de sensibilisation accompagnant la réforme

Calendrier d'exécution : priorisation des actions (1/19)

Objectif n°1 : Restaurer l'équilibre de l'assurance auto RC automobile

 **Priorité élevée**

Action de court terme avec un impact fort à mettre en œuvre rapidement

- ❑ Mesure 1: Mettre en place une centrale des risques automobiles

**Faisabilité technique**

Contrainte technique	Contrainte budgétaire	Délai de réalisation
<b>Forte</b> : Besoin d'une expertise spécifique pour l'identification des besoins, la modélisation et la mise en place de la base de données	<b>Forte</b> : Budget requis pour la mise en place de la base de données et l'acquisition du matériel informatique	<b>Court</b> : Projet relativement simple à mettre en œuvre, à condition de commencer par une base de données restreinte qui répondra uniquement aux besoins du dispositif de bonus-malus et pourra évoluer ensuite

**Faisabilité organisationnelle**

Disponibilité des Compétences requises	Contrainte politique
<b>Haute</b> : Le CGA dispose d'une Direction Générale des Structures d'appui qui possèdent les compétences requises pour accompagner un tel projet	<b>Faible</b> : La mesure entraine une intervention politique limitée

**Pertinence stratégique**

Importance: Impacts attendus	Urgence: enjeu pour le secteur
<b>Très haute</b> : La centrale des risques a déjà démontré, dans d'autres pays, son impact positif sur : l'équilibre de la RC, la réduction de la sinistralité et de la fraude et la mise à niveau SI du secteur	<b>Très haute</b> : L'état actuel du secteur des assurance en Tunisie (Déficit élevé de la RC impactant le fonctionnement global du secteur et une sinistralité croissante) nécessite une intervention rapide

Calendrier d'exécution : priorisation des actions (2/19)

Objectif n°1 : Restaurer l'équilibre de l'assurance auto RC automobile

 **Priorité élevée**

Action de court terme avec un impact fort à mettre en œuvre rapidement

❑ Mesure 2: Réviser les boni-mali applicables

**Faisabilité technique**

Contrainte technique	Contrainte budgétaire	Délai de réalisation
<b>Fort</b> : Besoin d'une expertise spécifique pour une étude actuarielle par usage permettant d'aboutir à une estimation des tarifs d'équilibre et donc des amplitudes de boni-mali à appliquer pour l'atteindre	<b>Moyenne</b> : Budget requis pour l'étude	<b>Court</b> : Projet relativement simple à mettre en œuvre, à condition de sélectionner un prestataire compétent et d'accéder aux données individuelles des compagnies

**Faisabilité organisationnelle**

Disponibilité des Compétences requises	Contrainte politique
<b>Haute</b> : Le CGA dispose d'une Direction Générale du contrôle, qui possèdent les compétences requises pour accompagner un tel projet	<b>Faible</b> : La mesure entraine une intervention politique limitée

**Pertinence stratégique**

Importance: Impacts attendus	Urgence: enjeu pour le secteur
<b>Très haute</b> : La centrale des risques doit obligatoirement être accompagnée des amplitudes de boni-mali adéquates pour remplir ses objectifs, notamment l'équilibre à moyen terme la branche Auto	<b>Très haute</b> : Urgente pour répondre aux besoins du secteur

Calendrier d'exécution : priorisation des actions (3/19)

Objectif n°1 : Restaurer l'équilibre de l'assurance auto RC automobile

 **Priorité moyenne**

Action à mettre en œuvre à moyen terme

❑ Mesure 3 : Application du bonus malus aux 2-roues

**Faisabilité technique**

Contrainte technique	Contrainte budgétaire	Délai de réalisation
<b>Forte</b> : Besoin d'une expertise spécifique pour définir un modèle adéquat sur la base de modélisations actuarielles	<b>Moyenne</b> : Budget requis pour l'étude	<b>Moyen</b> : En plus de la modélisation, il faudra mettre en place l'obligation de mise en œuvre du dispositif et la faire accepter

**Faisabilité organisationnelle**

Disponibilité des Compétences requises	Contrainte politique
<b>Basse</b> : La Direction Générale du contrôle a une connaissance limitée de ce segment et il existe très peu de données consolidées relatives aux 2-roues en raison de la fraude et d'un taux de pénétration très faible	<b>Forte</b> : L'application du bonus-malus aux 2-roues entrainerait une hausse des primes

**Pertinence stratégique**

Importance: Impacts attendus	Urgence: enjeu pour le secteur
<b>Moyenne</b> : Malgré la faible assurance des 2-Roues, ils ont un impact non négligeable sur le déficit de la branche auto du secteur, qui pourra être résorbé d'abord par l'instauration de la vignette obligatoire puis du dispositif de bonus-malus	<b>Basse</b> : Le déficit engendré par l'assurance RC des 2-roues sera principalement résorbé par le respect de l'obligation d'assurance, permis par l'instauration d'une vignette

## Calendrier d'exécution : priorisation des actions (4/19)

### Objectif n°1 : Restaurer l'équilibre de l'assurance auto RC automobile

 **Priorité élevée**

Action de court terme avec un impact fort à mettre en œuvre rapidement

**Mesure 4: Réviser les tarifs non réglementés**

#### Faisabilité technique

Contrainte technique	Contrainte budgétaire	Délai de réalisation
<b>Forte</b> : Besoin d'une expertise spécifique pour une étude actuarielle par usage permettant de déterminer le tarif d'équilibre	<b>Moyenne</b> : Budget requis pour l'étude	<b>Court</b> : Projet relativement simple à mettre en œuvre, à condition de sélectionner un prestataire compétent et d'accéder aux données individuelles des compagnies

#### Faisabilité organisationnelle

Disponibilité des Compétences requises	Contrainte politique
<b>Haute</b> : Données relatives à ces usages disponibles auprès de la FTUSA, qui en a une bonne connaissance vu qu'elle est impliquée dans des négociations pour fixer les tarifs chaque année	<b>Forte</b> : Force politique du syndicat représentant les transporteurs à prendre en compte dans les négociations

#### Pertinence stratégique

Importance: Impacts attendus	Urgence: enjeu pour le secteur
<b>Moyenne</b> : Les usages non réglementés font partie des plus sinistrés en Tunisie, tandis que leurs tarifs baissent chaque année. Résorber le déficit lié à ces usages aurait un impact très positif pour le secteur	<b>Très haute</b> : Urgente pour répondre aux besoins du secteur

**Calendrier d'exécution : priorisation des actions (5/19)**

**Objectif n°1 : Restaurer l'équilibre de l'assurance auto RC automobile**

- ❑ **Mesure 5: Mettre en place des actions efficaces de prévention pilotées par la FTUSA**



**Priorité élevée**

Action à mettre en œuvre immédiatement pour des résultats à long terme

Faisabilité technique		
Contrainte technique	Contrainte budgétaire	Délai de réalisation
<b>Fort</b> : Besoin d'accompagnement pour l'identification des mesures à mettre en œuvre sur la base notamment d'un Benchmarking	<b>Très forte</b> : Budget requis pour l'accompagnement, mais également pour la mise en œuvre des mesures	<b>Long</b> : Une politique de prévention routière s'étend sur le long terme
Faisabilité organisationnelle		
Disponibilité des Compétences requises	Contrainte politique	
<b>Très basse</b> : Jusqu'à ce jour, ni la FTUSA, ni le CGA n'était réellement impliqué dans la prévention routière	<b>Très forte</b> : La mesure nécessite une réelle volonté politique. Plusieurs institutions politiques sont impliquées et le transfert de la gestion du Fonds de Prévention des Accidents de la Route, du Ministère de l'Intérieur à la FTUSA, est une condition de réussite	
Pertinence stratégique		
Importance: Impacts attendus		Urgence: enjeu pour le secteur
<b>Très haute</b> : La réduction de la sinistralité est un enjeu majeur pour le secteur. Une forte implication de la part de la FTUSA est requise pour assurer la réussite de ces actions		<b>Basse</b> : Même si les actions mises en œuvre sont adéquates, elles auront des effets à long terme, qui ne pourront être évalués immédiatement

Calendrier d'exécution : priorisation des actions (6/19)

Objectif n°1 : Restaurer l'équilibre de l'assurance auto RC automobile



Priorité élevée

Action de court terme avec un impact fort à mettre en œuvre rapidement

- ❑ Mesure 6: Renforcer le pouvoir réglementaire du CGA

Faisabilité technique		
Contrainte technique	Contrainte budgétaire	Délai de réalisation
<b>Forte</b> : Cette mesure sera menée dans le cadre de l'accompagnement pour la révision du code des assurances	<b>Moyenne</b> : Budget requis pour l'accompagnement	<b>Court</b> : La modification des prérogatives du CGA dans le code des assurances actera la mesure
Faisabilité organisationnelle		
Disponibilité des Compétences requises	Contrainte politique	
<b>Haute</b> : Le CGA dispose d'une Direction Générale de la Législation qui pourra accompagner la mise en œuvre	<b>Faible</b> : La mesure entraine une intervention politique limitée vu qu'elle s'inscrit dans un projet de refonte globale du code	
Pertinence stratégique		
Importance: Impacts attendus	Urgence: enjeu pour le secteur	
<b>Très haute</b> : Un CGA plus fort, susceptible de mettre en place une "Tolérance Zéro" est LA condition pour une restructuration du secteur réussie	<b>Très haute</b> : Urgente pour répondre aux besoins du secteur	

Calendrier d'exécution : priorisation des actions (7/19)

Objectif n°1 : Restaurer l'équilibre de l'assurance auto RC automobile

 **Priorité élevée**

Action de court terme avec un impact fort à mettre en œuvre rapidement

❑ Mesure 7: Accroître les moyens du CGA

**Faisabilité technique**

Contrainte technique	Contrainte budgétaire	Délai de réalisation
<b>Fort</b> : Besoin d'une expertise spécifique pour la mise en place de la BD interne et la mise en place d'un plan de gestion du recrutement et de la formation (RH)	<b>Fort</b> : Budget requis pour la mission qui comporte deux volets importants	<b>Court</b> : Mesure relativement simple à mettre en œuvre même si celle-ci a une portée à Moyen et Long termes (recrutement et formation)

**Faisabilité organisationnelle**

Disponibilité des Compétences requises	Contrainte politique
<b>Haute</b> : Le CGA dispose de compétences susceptibles d'accompagner cette réforme	<b>Faible</b> : La mesure entraine une intervention politique limitée

**Pertinence stratégique**

Importance: Impacts attendus	Urgence: enjeu pour le secteur
<b>Très haute</b> : Doter le CGA des moyens requis (données, analyses et RH) lui permettra de monter en compétences et d'être plus fort pour exercer ses prérogatives	<b>Très haute</b> : Urgente pour répondre aux besoins du secteur

Calendrier d'exécution : priorisation des actions (8/19)

Objectif n°1 : Restaurer l'équilibre de l'assurance auto RC automobile

 **Priorité élevée**

Action de court terme avec un impact fort à mettre en œuvre rapidement

❑ **Mesure 8: Favoriser l'indépendance et l'exhaustivité du contrôle**

**Faisabilité technique**

Contrainte technique	Contrainte budgétaire	Délai de réalisation
<b>Forte</b> : Cette mesure sera menée dans le cadre de l'accompagnement pour la révision du code des assurances	<b>Moyenne</b> : Budget requis pour l'accompagnement	<b>Court</b> : La modification des prérogatives du CGA dans le code des assurances actera la mesure

**Faisabilité organisationnelle**

Disponibilité des Compétences requises	Contrainte politique
<b>Haute</b> : Le CGA dispose d'une Direction Générale de la Législation qui pourra accompagner la mise en œuvre	<b>Faible</b> : La mesure entraine une intervention politique limitée vu qu'elle s'inscrit dans un projet de refonte globale du code

**Pertinence stratégique**

Importance: Impacts attendus	Urgence: enjeu pour le secteur
<b>Très haute</b> : L'indépendance et l'exhaustivité du contrôle permettra de mettre cette fonction prioritaire au cœur des activités du CGA	<b>Très haute</b> : Urgente pour répondre aux besoins du secteur

## Calendrier d'exécution : priorisation des actions (9/19)

### Objectif n°1 : Restaurer l'équilibre de l'assurance auto RC automobile

 **Priorité élevée**

Action de court terme avec un impact fort à mettre en œuvre rapidement

- Mesure 9: Prendre des mesures opportunes et appropriées à la suite du contrôle

#### Faisabilité technique

Contrainte technique	Contrainte budgétaire	Délai de réalisation
<b>Fort</b> : Cette mesure sera menée dans le cadre de l'accompagnement pour la révision du code des assurances	<b>Moyenne</b> : Budget requis pour l'accompagnement	<b>Court</b> : La modification des prérogatives du CGA dans le code des assurances actera la mesure

#### Faisabilité organisationnelle

Disponibilité des Compétences requises	Contrainte politique
<b>Haute</b> : Le CGA dispose d'une Direction Générale de la Législation qui pourra accompagner la mise en œuvre	<b>Faible</b> : La mesure entraine une intervention politique limitée vu qu'elle s'inscrit dans un projet de refonte globale du code

#### Pertinence stratégique

Importance: Impacts attendus	Urgence: enjeu pour le secteur
<b>Très haute</b> : Activer la mise en œuvre des mesures et des sanctions émises à la suite du contrôle permettra d'instaurer la "Tolérance Zéro" utile pour la restructuration du secteur	<b>Très haute</b> : Urgente pour répondre aux besoins du secteur

Calendrier d'exécution : priorisation des actions (10/19)

Objectif n°1 : Restaurer l'équilibre de l'assurance auto RC automobile



Priorité élevée

Action de court terme avec un impact fort à mettre en œuvre rapidement

- ❑ Mesure 10: Appliquer les sanctions de manière systématique et rapide

Faisabilité technique

Contrainte technique	Contrainte budgétaire	Délai de réalisation
<b>Fort</b> : Cette mesure sera menée dans le cadre de l'accompagnement pour la révision du code des assurances	<b>Moyenne</b> : Budget requis pour l'accompagnement	<b>Court</b> : La modification des prérogatives du CGA dans le code des assurances actera la mesure

Faisabilité organisationnelle

Disponibilité des Compétences requises	Contrainte politique
<b>Haute</b> : Une fois sa composition modifiée, la Commission de Discipline disposera de tous les atouts pour émettre des mesures relatives aux sanctions et pour veiller à leur mise en œuvre	<b>Faible</b> : La mesure entraîne une intervention politique limitée vu qu'elle s'inscrit dans un projet de refonte globale du code

Pertinence stratégique

Importance: Impacts attendus	Urgence: enjeu pour le secteur
<b>Très haute</b> : La mise en œuvre des sanctions dissuadera les mauvais acteurs et favorisera un meilleur fonctionnement du secteur	<b>Très haute</b> : Urgente pour répondre aux besoins du secteur

## Calendrier d'exécution : priorisation des actions (11/19)

### Objectif n°2 : Le secteur ne doit être composé que d'acteurs solvables et pérennes

 **Priorité élevée**

Action à entamer rapidement en raison de son importance pour le secteur, mais qui s'étalera sur le moyen et le long terme

**Mesure : Assainissement du marché**

#### Faisabilité technique

Contrainte technique	Contrainte budgétaire	Délai de réalisation
<b>Très forte</b> : Besoin d'une expertise spécifique et pointue pour réaliser une étude actuarielle et définir la situation réelle des acteurs en difficulté et pour accompagner la restructuration	<b>Forte</b> : Budget requis pour la mission qui a deux volets importants	<b>Long</b> : L'étude actuarielle et l'identification des scénarios de restructuration seront relativement aisées à condition de sélectionner un prestataire compétent. La mise en œuvre de la restructuration s'étalera dans le temps

#### Faisabilité organisationnelle

Disponibilité des Compétences requises	Contrainte politique
<b>Très haute</b> : Le CGA dispose d'une Direction Générale du contrôle qui possèdent les compétences requises pour accompagner un tel projet. Cette Direction sera complétée par des experts du domaine pour créer une commission spéciale	<b>Forte</b> : La mise en œuvre de certains scénarios nécessitera une volonté politique forte et une motivation réelle de la part du CGA

#### Pertinence stratégique

Importance: Impacts attendus	Urgence: enjeu pour le secteur
<b>Très haute</b> : La présence des mauvais acteurs altère tout le fonctionnement et le développement du secteur des assurances. L'assainissement de celui-ci permettra d'enclencher son développement	<b>Très haute</b> : Urgente pour répondre aux besoins du secteur

Calendrier d'exécution : priorisation des actions (12/19)

Objectif n°3 : Développer la pénétration de l'assurance en Tunisie

 **Priorité basse**

Action à mettre en œuvre à moyen ou à long terme

☐ Mesure n°1: Améliorer l'image de l'assurance en Tunisie

**Faisabilité technique**

Contrainte technique	Contrainte budgétaire	Délai de réalisation
----------------------	-----------------------	----------------------

**Forte** : Besoin d'accompagnement pour la mise en place d'indicateurs de suivi de la satisfaction client et d'une commission consultative spéciale  
**Moyenne** : Budget requis pour l'accompagnement  
**Long** : Même si les actions peuvent être mises en œuvre rapidement, modifier la perception du secteur des assurances en Tunisie prendra du temps

**Faisabilité organisationnelle**

Disponibilité des Compétences requises	Contrainte politique
--	----------------------

**Très basse** : Faute d'actions spécifiques de communication, les ressources spécialisées font défaut au sein de la FTUSA et du CGA  
**Très forte** : Une mesure qui nécessite l'implication de la société civile

**Pertinence stratégique**

Importance: Impacts attendus	Urgence: enjeu pour le secteur
------------------------------	--------------------------------

**Haute** : La confiance de la part des assurés est indispensable pour augmenter le taux de pénétration de l'assurance dans le pays  
**Moyen** : Même s'il est vrai que l'image du secteur doit être entretenue, d'autres priorités existent qu'il convient de prendre en compte et qui auront plus d'impacts immédiats sur les assurés (restructuration des compagnies en difficulté, etc.). La communication devra coïncider avec des réalisations majeures, comme l'entrée en fonction de la centrale des risques automobile

Calendrier d'exécution : priorisation des actions (13/19)

Objectif n°3 : Développer la pénétration de l'assurance en Tunisie

 **Priorité moyenne**

Action dont les effets se produiront à moyen/long terme

- ❑ Mesure n°2: Faire respecter les assurances obligatoires

**Faisabilité technique**

Contrainte technique	Contrainte budgétaire	Délai de réalisation
<b>Faible</b> : Même si le CGA dispose des ressources internes pour mettre en place les textes et dispositifs relatifs au respect des assurances obligatoires, ceux-ci impliqueront d'autres entités politiques dont l'implication est cruciale	<b>Fort</b> : Ressources internes à déployer	<b>Long</b> : en plus des actions qui seront mises en œuvre pour contrôler le respect des obligations d'assurance, celui-ci découlera également d'une nouvelle perception du secteur des assurances dans le pays

**Faisabilité organisationnelle**

Disponibilité des Compétences requises	Contrainte politique
<b>Haute</b> : le CGA de même que les autres institutions impliquées disposent des compétences requises	<b>Très forte</b> : Une mesure qui nécessite une réelle volonté politique : plusieurs institutions politiques impliquées

**Pertinence stratégique**

Importance: Impacts attendus	Urgence: enjeu pour le secteur
<b>Basse</b> : Le respect des assurances obligatoires aura un impact à moyen terme sur le taux de pénétration des branches concernées	<b>Moyenne</b> : La priorité pour le secteur des assurances en Tunisie aujourd'hui est l'assainissement, qui nécessite toute l'attention de la part du CGA. Le développement pourra être amorcé une fois que les bases de la restructuration auront été posées

## Calendrier d'exécution : priorisation des actions (14/19)

### Objectif n°3 : Développer la pénétration de l'assurance en Tunisie

 **Priorité moyenne**

Action dont les effets se produiront à moyen/long terme

- ❑ **Mesure n°3:** Mettre en place un cadre favorable au développement de l'assurance Vie

#### Faisabilité technique

Contrainte technique	Contrainte budgétaire	Délai de réalisation
<b>Forte</b> : Besoin d'accompagnement pour l'évaluation du cadre fiscal actuel de l'assurance Vie en Tunisie	<b>Moyenne</b> : Budget requis pour l'accompagnement	<b>Long</b> : le développement de l'assurance Vie nécessite un cadre fiscal adapté, de résoudre les conflits d'intérêts avec la CNSS et de restaurer l'image de l'assurance en Tunisie pour donner confiance

#### Faisabilité organisationnelle

Disponibilité des Compétences requises	Contrainte politique
<b>Basse</b> : Le CGA ne dispose pas de compétences spécifiques relatives à l'assurance vie, qui reste une branche encore faiblement exploitée	<b>Très forte</b> : La résolution des différences de point de vue avec la CNSS ou des modifications au niveau du cadre fiscal relatif à l'assurance vie nécessiteront une volonté réelle de développer la branche

#### Pertinence stratégique

Importance: Impacts attendus	Urgence: enjeu pour le secteur
<b>Basse</b> : La branche Vie reste assez peu développée en Afrique et dans les pays en voie de développement en raison des capacités d'épargne limitées des populations. Un cadre législatif et fiscal plus favorable améliorera sûrement les résultats de la branche mais aura un impact limité sur tout le secteur en raison de la participation marginale de la branche à celui-ci	<b>Haute</b> : L'assurance Vie permet de lever et de développer l'épargne

## Calendrier d'exécution : priorisation des actions (15/19)

### Objectif n°3 : Développer la pénétration de l'assurance en Tunisie



**Priorité moyenne**

Action à entamer rapidement en raison de son importance pour le secteur, mais qui s'étalera sur le moyen et le long terme

- ❑ **Mesure n°4: Diversifier l'offre d'assurance pour élargir la couverture**

#### Faisabilité technique

Contrainte technique	Contrainte budgétaire	Délai de réalisation
<b>Forté</b> : Besoin d'une expertise spécifique et pointue pour réaliser une étude actuarielle qui permettra d'identifier les potentiels dispositifs de couverture pour les risques agricoles et les risques catastrophiques	<b>Forté</b> : Budget requis pour la mission qui a deux volets importants	<b>Long</b> : de nouvelles offres seront proposées sur la base d'études actuarielles approfondies des risques assurables et des besoins du marché

#### Faisabilité organisationnelle

Disponibilité des Compétences requises	Contrainte politique
<b>Très haute</b> : Le ministère de l'agriculture dispose des compétences requises pour accompagner le projet	<b>Forté</b> : En général, la mise en place d'assurance contre les risques catastrophiques et agricoles nécessite une intervention de l'Etat et des moyens financiers importants. Une forte volonté a été démontrée par le ministère de l'agriculture et les autres acteurs impliqués

#### Pertinence stratégique

Importance: Impacts attendus	Urgence: enjeu pour le secteur
<b>Très haute</b> : D'un côté, l'agriculture est l'activité principale des populations défavorisées en Tunisie, tandis que de l'autre, la Tunisie est un pays fortement exposé aux risques climatiques et aux catastrophes naturelles. Ainsi, il est plus que nécessaire de mettre en place des mécanismes adéquats de couverture. Une bonne couverture permettra d'accélérer le développement du secteur qui contribue fortement au PIB	<b>Très haute</b> : Le besoin de couvertures adaptées pour les risques climatiques a été expressément mentionné par tous les acteurs rencontrés

## Calendrier d'exécution : priorisation des actions (16/19)

### Objectif n°3 : Développer la pénétration de l'assurance en Tunisie

 **Priorité élevée**

Action de court terme avec un impact fort à mettre en œuvre rapidement

- ❑ **Mesure n°5: Améliorer les prestations offertes aux assurés**

#### Faisabilité technique

Contrainte technique	Contrainte budgétaire	Délai de réalisation
<b>Fort</b> : Cette mesure sera menée dans le cadre de l'accompagnement pour la révision du code des assurances	<b>Moyenne</b> : Budget requis pour l'accompagnement	<b>Court</b> : La modification dans le code des assurances actera la mesure

#### Faisabilité organisationnelle

Disponibilité des Compétences requises	Contrainte politique
<b>Haute</b> : Le CGA dispose d'une Direction Générale de la Législation qui pourra accompagner la mise en œuvre et d'une Direction Générale du Contrôle qui pourra suivre les cadences de règlement des sinistres	<b>Faible</b> : La mesure entraine une intervention politique limitée vu qu'elle s'inscrit dans un projet de refonte globale du code mais une intervention forte du CGA pour sanctionner les mauvaises pratiques, pour notamment améliorer fortement la qualité de l'indemnisation (en montant et délai)

#### Pertinence stratégique

Importance: Impacts attendus	Urgence: enjeu pour le secteur
<b>Haute</b> : Cette mesure favorisera la professionnalisation du courtage et du métier d'agent général	<b>Très haute</b> : Urgente pour répondre aux besoins du secteur

## Calendrier d'exécution : priorisation des actions (17/19)

### Objectif n°3 : Développer la pénétration de l'assurance en Tunisie



**Priorité moyenne**

Action à mettre en œuvre à moyen terme et qui s'étalera sur le long terme

- ❑ Mesure n°6: Elargir les canaux de distribution

#### Faisabilité technique

Contrainte technique	Contrainte budgétaire	Délai de réalisation
<b>Fort</b> : Cette mesure sera menée dans le cadre de l'accompagnement pour la révision du code des assurances	<b>Moyenne</b> : Budget requis pour l'accompagnement	<b>Court</b> : La modification dans le code des assurances actera la mesure

#### Faisabilité organisationnelle

Disponibilité des Compétences requises	Contrainte politique
<b>Haute</b> : Le CGA dispose d'une Direction Générale de la Législation qui pourra accompagner la mise en œuvre	<b>Faible</b> : La mesure entraine une intervention politique limitée vu qu'elle s'inscrit dans un projet de refonte globale du code

#### Pertinence stratégique

Importance: Impacts attendus	Urgence: enjeu pour le secteur
<b>Haute</b> : Elargir les canaux de distribution permettra le développement de la pénétration par une meilleure action commerciale ciblée	<b>Moyen</b> : Malgré l'importance d'agir sur les canaux de distribution pour améliorer la pénétration, les priorités du secteur reste son assainissement et la restructuration des compagnies en difficulté

## Calendrier d'exécution : priorisation des actions (18/19)

### Objectif n°4: Créer un cadre favorable à l'émergence d'acteurs forts

 **Priorité élevée**

Action à appliquer dès à présent pour un impact à long terme

- ❑ Mesure n°1: Favoriser la consolidation du secteur par une augmentation du capital social

#### Faisabilité technique

Contrainte technique	Contrainte budgétaire	Délai de réalisation
<b>Faible</b> : Le CGA dispose des ressources internes pour mettre en place les textes et dispositifs relatifs au respect des assurances obligatoires	<b>Forte</b> : Ressources internes à déployer	<b>Long</b> : La consolidation du secteur découlera certes des actions qui seront menées mais également de la restructuration du secteur

#### Faisabilité organisationnelle

Disponibilité des Compétences requises	Contrainte politique
<b>Haute</b> : Le CGA dispose d'une Direction Générale de la Législation qui pourra se charger des modifications du code des assurances requises par cette mesure	<b>Faible</b> : La mesure entraîne une intervention politique limitée

#### Pertinence stratégique

Importance: Impacts attendus	Urgence: enjeu pour le secteur
<b>Basse</b> : Avant toute consolidation, les mauvais acteurs doivent être restructurés et le marché assaini	<b>Basse</b> : Si elles sont menées comme il faut, les actions mises en œuvre dans le cadre de la réforme auront comme conséquence naturelle la consolidation du secteur

## Calendrier d'exécution : priorisation des actions (19/19)

### Objectif n°4: Créer un cadre favorable à l'émergence d'acteurs forts

 **Priorité élevée**

Action à appliquer dès à présent pour un impact à long terme

- ❑ Mesure n°2: Aucun octroi d'agrément pendant la période de restructuration

#### Faisabilité technique

Contrainte technique	Contrainte budgétaire	Délai de réalisation
<b>Faible</b> : Le CGA dispose des ressources internes pour mettre en place les textes et dispositifs relatifs au respect des assurances obligatoires	<b>Forte</b> : Ressources internes à déployer	<b>Long</b> : Cette mesure doit être appliquée tout au long de la période de restructuration

#### Faisabilité organisationnelle

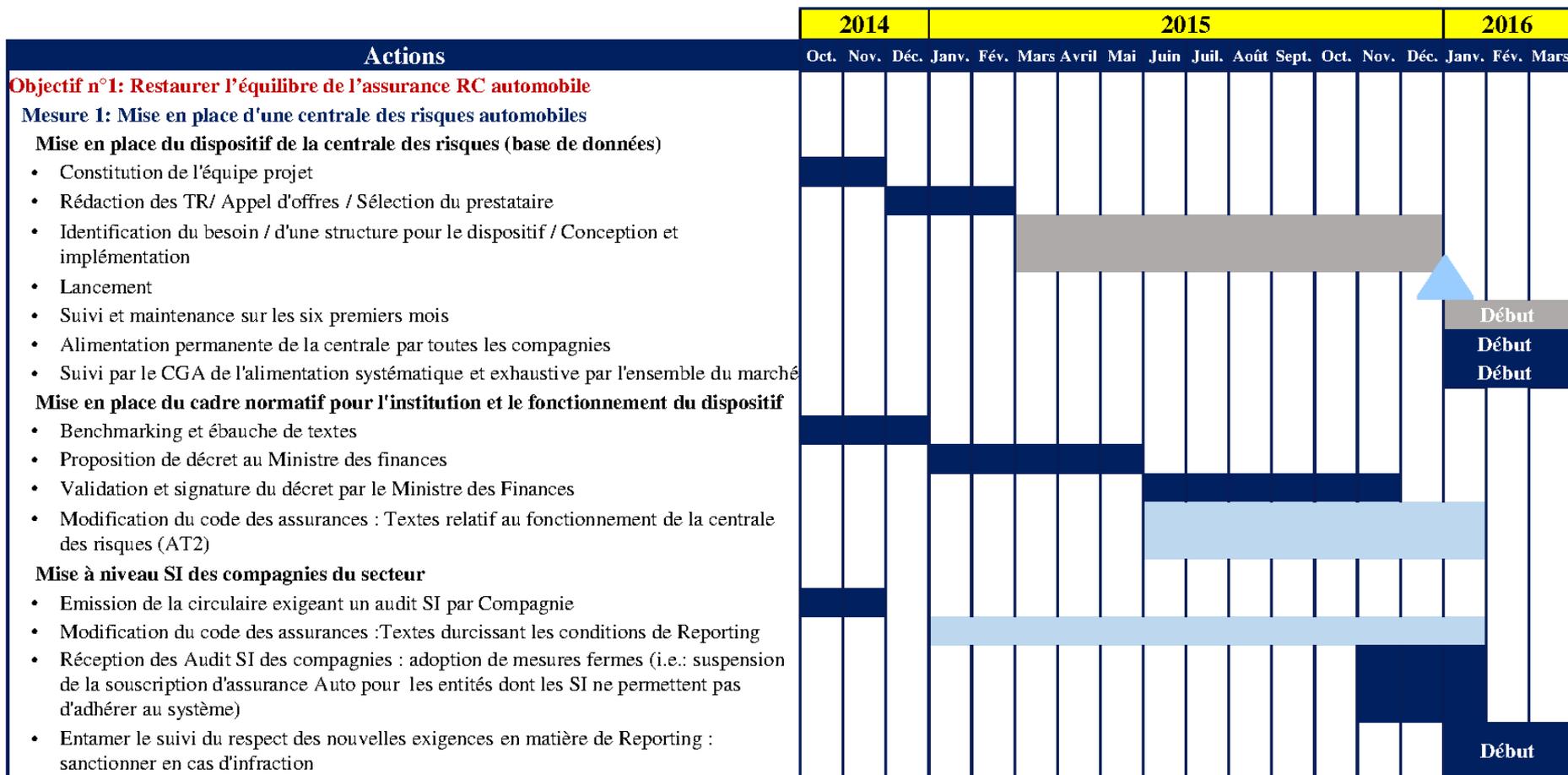
Disponibilité des Compétences requises	Contrainte politique
<b>Haute</b> : Le CGA dispose des compétences requises pour mettre en œuvre cette mesure	<b>Forte</b> : Cette mesure nécessitera une réelle volonté de la part du CGA de porter le marché

#### Pertinence stratégique

Importance: Impacts attendus	Urgence: enjeu pour le secteur
<b>Haute</b> : Ne pas octroyer d'agrément permettra d'assainir le marché et de le restructurer afin de mettre en place les conditions nécessaires à une concurrence saine	<b>Haute</b> : Laisser le temps aux acteurs en présence de se fortifier et de résorber les pertes historiques avant de favoriser l'arrivée de concurrents

## Calendrier d'exécution détaillé des actions à court terme (1/5)

**Légende** AT1   
AT2 



## Calendrier d'exécution détaillé des actions à court terme (2/5)

**Légende** AT2   
 AT3 

Actions	2014			2015									2016					
	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars
<b>Objectif n°1: Restaurer l'équilibre de l'assurance RC automobile</b>																		
<b>Mesure 2 et 3: Révision des boni-mali applicables et définition du modèle de bonus-malus adapté aux 2 roues</b>																		
• Rédaction des TR/ Appel d'offres / Sélection du prestataire																		
• Etude actuarielle par usage : définition des amplitudes de boni-mali applicables pour atteindre l'équilibre pour les 4 roues																		
• Modélisation d'un système de bonus malus applicable aux 2 roues																		
• Validation du projet de modification des boni-mali applicables aux 4 roues avec le secteur																		
• Introduction d'un nouveau décret portant modification des boni-mali réglementaires applicables aux 4 Roues																		
• Modification du code des assurances :Textes définissant les amplitudes de boni-mali applicables aux 4-Roues																		
<b>Mesure 4 : Réviser les tarifs non réglementés</b>																		
• Etude actuarielle permettant de définir la situation réelle de chacun des usages non réglementés																		
• Modélisation d'un tarif d'équilibre																		
• Négociations de la FTUSA avec l'association des transport permettant de ramener les tarifs à l'équilibre																		
																		Début

## Calendrier d'exécution détaillé des actions à court terme (3/5)

**Légende**

- AT2 
- AT5 
- AT6 

Actions	2014			2015									2016								
	Oct.	Nov.	Dec.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars			
<b>Objectif n°1: Restaurer l'équilibre de l'assurance RC automobile</b>																					
<b>Mesures 6, 8, 9 et 10 : Modification du code des assurances</b>																					
• Rédaction des TR/ Appel d'offres / Sélection du prestataire	AT5																				
• Rédaction des textes portant modification du code pour chacun des sujets identifiés sur la base d'un Benchmarking				AT2																	
• Prise en compte des modifications en cours et des nouveaux textes(décret, arrêté etc.)				AT2																	
• Discussion du projet code avec le secteur				AT2																	
• Lancement du nouveau code des assurances				AT2																	
																					
<b>Mesure 7 : Accroissement des moyens du CGA</b>																					
• Rédaction des TR/ Appel d'offres / Sélection du prestataire	AT5																				
• Assistance technique globale relative au renforcement des états réglementaires et au renforcement du contrôle (appui technique, recrutement et formation des contrôleurs)				AT5																	
<b>Objectif n°2 : Le secteur ne doit être composé que d'acteurs solvables et pérennes</b>																					
<b>Mesure : Assainissement du marché</b>																					
• Constitution de la commission consultative	AT5																				
• Rédaction des TR/ Appel d'offres / Sélection du prestataire				AT5																	
• Audit actuariel des compagnies à restructurer / Sélection d'un scénario par compagnie sur la base de la conclusion des audits							AT6														
• Début de l'accompagnement pour la mise en œuvre des scénarios / suivi rapproché des entités													Début								

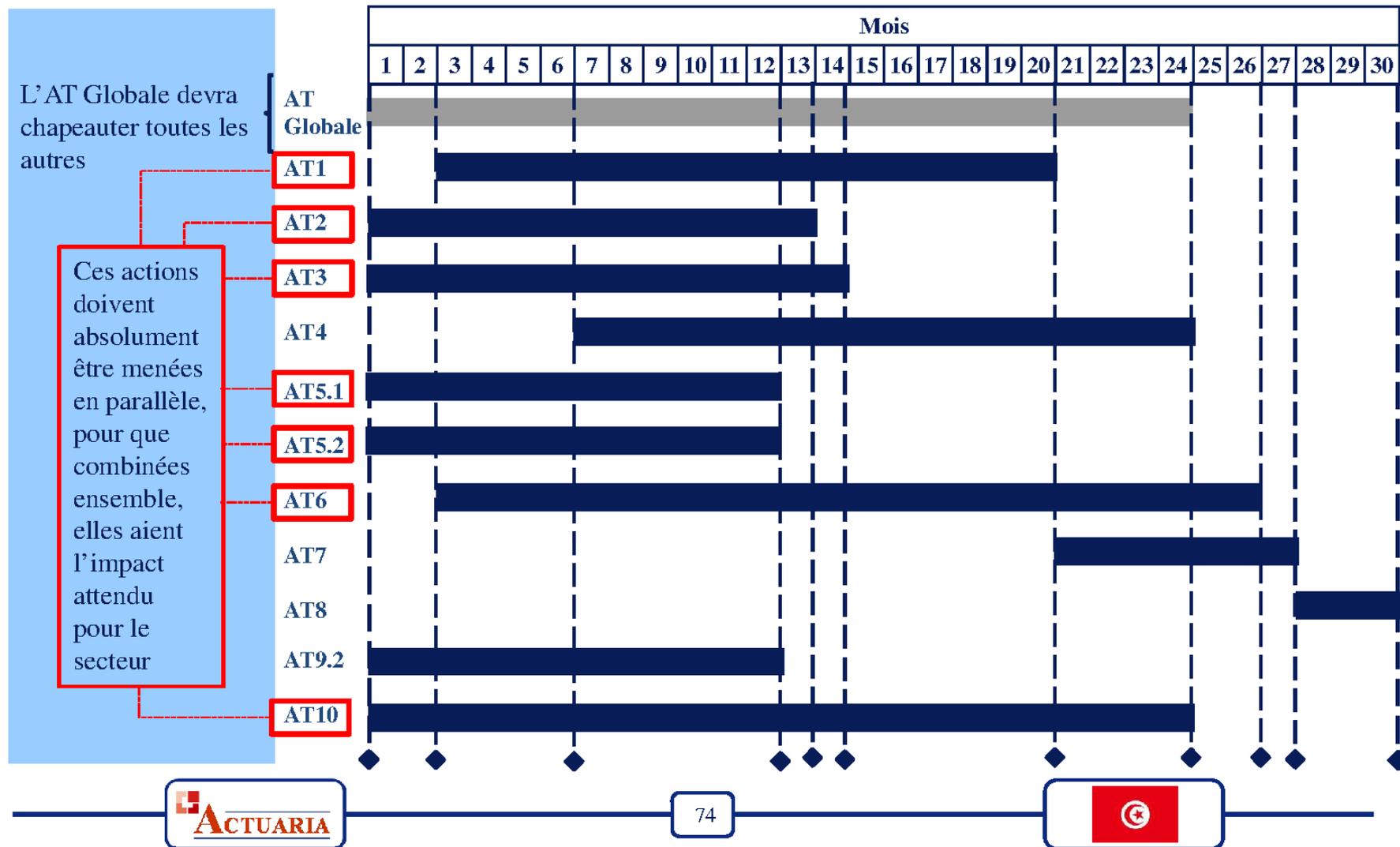
## Calendrier d'exécution détaillé des actions à court terme (4/5)

### Légende



	2014			2015						2016									
Actions	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	
<b>Objectif n°3 : Développer la pénétration de l'assurance en Tunisie</b>																			
<b>Mesure 4 : Diversifier l'offre d'assurance pour élargir la couverture</b>																			
<b>Au niveau de l'assurance agricole</b>																			
• Rédaction des TR/ Appel d'offres / Sélection du prestataire																			
• Collecte des données et Analyse des risques catastrophiques en Tunisie																			
• Modélisation actuarielle d'un dispositif de couverture selon divers scénarios																			
• Conclusion sur la possibilité de couverture des risques catastrophiques en Tunisie																			
<b>Au niveau de la micro-assurance: inclus dans l'AT2</b>																			
• Modification du code des assurances: Instauration d'un cadre réglementaire entourant l'activité de micro-assurance (AT2)																			
<b>Mesure 5: Améliorer les prestations offertes aux assurés</b>																			
• Modification du code des assurances: Durcir les conditions d'octroi d'agrément aux intermédiaires et aux experts (AT2)																			
• Modification du code des assurances: Instaurer la RC professionnelle pour les courtiers (AT2)																			
• Modification du code des assurances: Elargir les activités couvertes par le bancassurance (AT2)																			
<b>Mesure 5: Améliorer les prestations offertes aux assurés</b>																			
• Modification du code des assurances: Elargir les canaux de distributions (AT2)																			

Calendrier d'exécution détaillé des actions à court terme (5/5)



## *Favoriser le développement du secteur par une mise en œuvre réussie de la réforme*

### Démarche de communication et de sensibilisation accompagnant la réforme

<b>Public</b>	<b>Les bailleurs de fonds internationaux, entités politiques et autres parties prenantes administratives</b>	<b>Les assurés et le reste de la population</b>	<b>Les assureurs et autres intervenants du secteur (intermédiaires, experts etc.)</b>
<b>Objectif de communication</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démontrer la volonté du secteur et du CGA à mettre en œuvre la restructuration afin de susciter une adhésion et un soutien politique et financier de la part de ces entités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démontrer la volonté du secteur et du CGA à mettre en œuvre la restructuration et à œuvrer pour le bien être des assurés, afin de poser les fondements pour une amélioration de l'image du secteur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impliquer le secteur dans tout le processus pour générer l'adhésion des intervenants</li> <li>• Communiquer de manière institutionnelle sur les mesures et sur la volonté du CGA à instaurer la rigueur et le contrôle</li> </ul>
<b>Relais de communication</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Séminaire d'information suite à l'élaboration du contrat programme pour présenter les mesures et les besoins requis pour la réforme</li> <li>• Notes d'information</li> <li>• Rapports spécifiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Campagne de communication médias suite à une première réalisation concrète (i.e. : la mise en place de la centrale des risques)</li> <li>• Campagnes spécifiques relatives à certaines mesures : prévention routière, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Séminaire d'information suite à l'élaboration du contrat programme pour présenter les mesures et les besoins requis pour la réforme</li> <li>• Rencontres périodiques</li> <li>• Moyens de communication légaux et institutionnels (circulaires, arrêtés, décrets, charte etc.)</li> </ul>
<b>Contenu de la communication</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures à mettre en œuvre dans le cadre de la réforme</li> <li>• Chaque nouvelle action / mesure concrète mise en œuvre</li> <li>• Impacts des actions / mesures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le changement à venir enclenché par la réforme</li> <li>• Chaque nouvelle action mise en œuvre et ses impacts</li> <li>• Contenu spécial selon les besoins</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures à mettre en œuvre dans le cadre de la réforme</li> <li>• Nouvelles obligations actées par les textes</li> <li>• Évolution de la réforme</li> </ul>
<b>Responsable</b>	Agence de communication spécialisée sous la supervision d'une cellule spéciale composée de représentants du CGA, de la FTUSA et de la Société Civile		

## Potentiel de l'assurance en Tunisie avec la mise en œuvre du Contrat-Programme

- ❑ Une première analyse en termes de volumes de primes...
- ❑ ... complétée par des indicateurs de « protection de la population »
- ❑ Ce potentiel est conforté par une analyse « top-down » à partir d'un échantillon de pays à PIB comparable

### Une première analyse en termes de volume de primes des assurances non vie...

Des analyses « bottom-up » sur la croissance des assurances permettent d'évaluer la taille du marché RC Auto à TND 586 millions à l'horizon 2019 en prenant en compte les impacts des mesures constituant le Contrat Programme

- Deux échelles ont été considérées:
  - Des résultats à l'horizon 2016 alignés sur les résultats historiques (taux de croissance actuels maintenus), en considérant les mesures mises en œuvre commencent à être effectives et à porter du fruit à partir de cette année,
  - Des résultats à l'horizon 2019, au terme du contrat programme, présentant les impacts de la réforme.

Principales branches	Hypothèses	Primes (en millions de TND)		
		2012	2016	2019
<b>Assurance Auto RC</b>		250	340	589
Auto	Revue du système de bonus-malus qui devrait conduire à une croissance annuelle de 15% des primes RC auto à partir de 2016 et renforcement du contrôle de l'obligation d'assurance pour faire porter le taux de couverture de 70 à 85%, permettant de doubler le montant des primes	211	292	537
2 roues	Mise en place de vignettes (et immatriculation) obligatoires pour les 2-roues devant permettre l'assurance de la quasi-totalité du parc de 2-roues et l'application du bonus-malus aux 2-roues combinées devraient permettre d'équilibrer la branche en multipliant par 4 les primes RC actuelles	2	2,3	8
TPV	Revue des tarifs (augmentation de l'ordre de 20%) afin d'équilibrer les branches	37	46	44
<b>Assurance Auto garanties annexes</b>	Croissance en ligne avec l'évolution historique du parc de véhicules de 4% par an entre 2008 et 2012. Pas de croissance supplémentaire envisagée du fait d'un meilleur respect du caractère facultatif de ces garanties	337	394	443

### Une première analyse en termes de volume de primes des assurances vie...

Des analyses « bottom-up » sur la croissance des assurances permettent d'évaluer la taille du marché Non Vie à TND 1,8 milliards à l'horizon 2018 en prenant en compte les impacts des mesures constituant le Contrat Programme

Principales branches		Hypothèses	Primes (en millions de TND)		
			2012	2016	2019
<b>Assurance Groupe Maladie</b>		Maintien de la croissance historique de 8% par an entre 2008 et 2012	187	255	321
<b>Assurance Transport</b>		Maintien de la croissance historique de 2% par an entre 2008 et 2012	74	80	85
<b>Assurance Incendie &amp; Risques Divers</b>			208	226	331
Incendie		Contrôle effectif de l'obligation d'assurance avec pour objectif que 40% (vs. 20% aujourd'hui) des biens soient assurés	90	118	180
RC décennale		Contrôle effectif de l'obligation d'assurance avec pour objectif que 40% (vs. 20% aujourd'hui) des biens soient assurés	7	10	14
Autre		Maintien de la croissance historique de 3% par an entre 2008 et 2012	111	125	137
<b>Assurance Exportations &amp; Crédits</b>		Accélération de la croissance historique des assurances exportations tirées par le développement des exportations en Afrique plus assurées: taux de croissance projeté de 10% vs. une moyenne historique 2008-2012 de 8% (et de 15% entre 2011 et 2012)	11	15	20
<b>Assurance agricole</b>		Estimations du potentiel lié à la mise en place de nouveaux produits d'assurances agricoles sur la base d'un benchmarking avec le Maroc	7	8	15,4
<b>Total Non vie</b>			<b>1 111</b>	<b>1 390</b>	<b>1 848</b>

### Une première analyse en termes de volume de primes des assurances vie...

Des analyses « bottom-up » sur la croissance des assurances permettent d'évaluer la taille du marché Vie à TND 432 millions à l'horizon 2019 en prenant en compte les impacts des mesures constituant le Contrat Programme

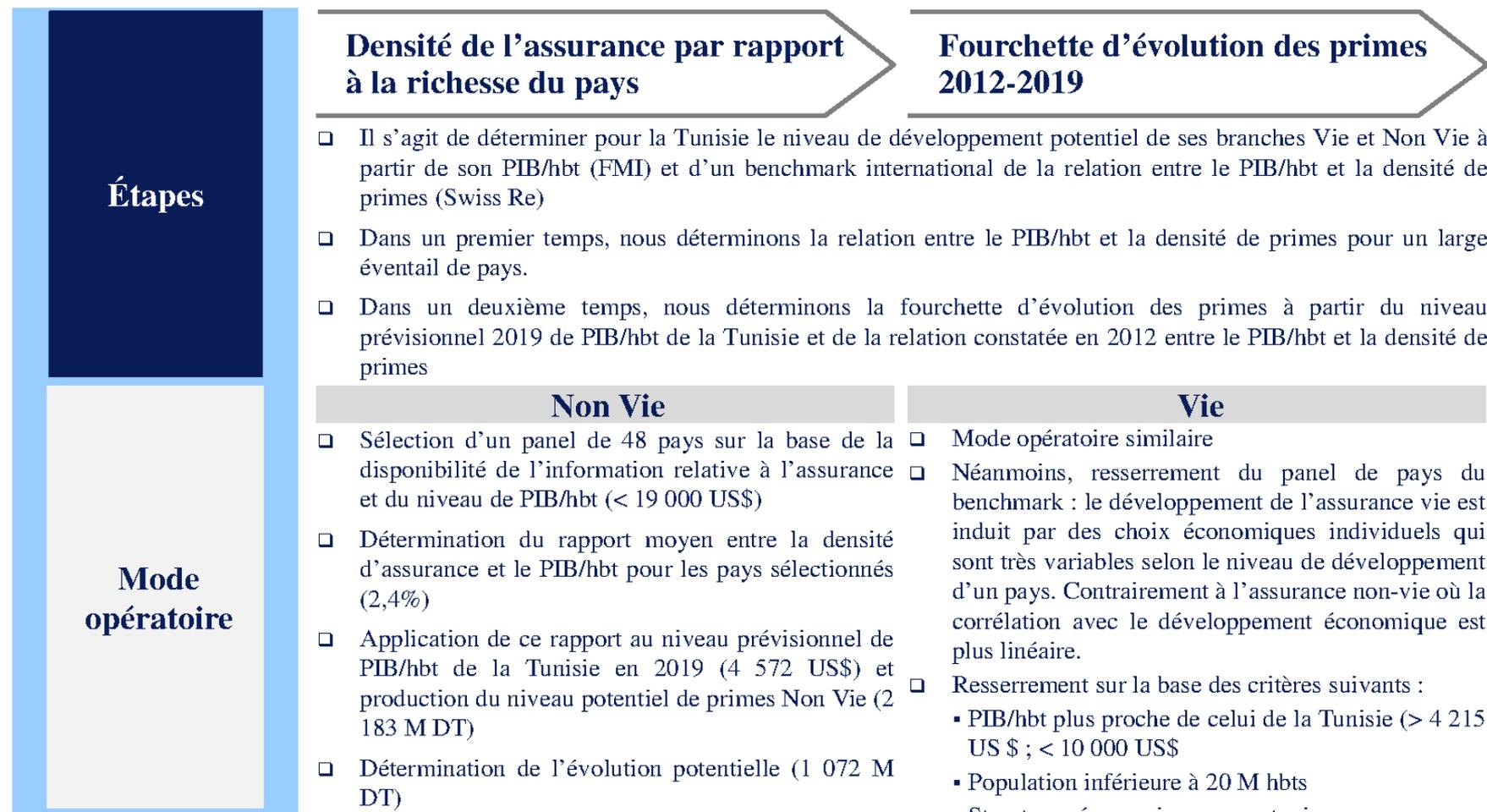
Principales branches	Hypothèses	Primes (en millions de TND)		
		2012	2016	2019
<b>Décès</b>	Maintien de la croissance historique de 4% p.a.	107	125	135
<b>Vie</b>	Développement actif de l'équipement des banques de leur base de clientèle, développement des contrats de retraite complémentaire pour compenser la baisse des prestations des régimes de base et clarification de la situation avec la CNSS permettront d'accélérer la croissance historique de 15% à 20%	93	163	282
<b>Micro assurance</b>				
Décès	Un million de personnes bénéficiant de microcrédits d'un montant moyen de TND 1 000 en 2018, d'une prime de 5% du montant des crédits et d'un taux de couverture de 20% en 2019	-		10
Vie	Capacité d'épargne de TND 20 par an de 20% de la population tunisienne de microentrepreneurs (1 million)	-		4
<b>Total Vie</b>		<b>200</b>	<b>289</b>	<b>432</b>
<b>Total Général</b>		<b>1 311</b>	<b>1 679</b>	<b>2 280</b>

- ❑ Le montant des primes en 2019 pourrait atteindre (i) pour les assurances de particuliers TND 1,137 millions, soit moins de TND 436 par ménage et (ii) pour l'assurance des entreprises TND 1,142 milliard, moins de 1% de leur chiffre d'affaires 2011.

### ... complétée par des indicateurs de « protection de la population »

<p>La mise en œuvre des mesures du Contrat Programme améliorera significativement la situation des assurés, tant en termes de qualité de service (d'indemnisation surtout) que d'offre d'assurance</p>	Principales branches	Mesures	Impacts qualitatifs
	<b>Assurance Auto RC</b>	<p>Implication forte de la FTUSA dans les actions de prévention et application effective d'un système de bonus malus revu</p> <p>Renforcement SI des compagnies, application effective du système de bonus-malus revu, renforcement de la sélection et du contrôle des intermédiaires et des experts</p> <p>Assainissement du marché et restauration de l'équilibre de l'auto RC</p>	<p>Moins de 1 300 morts par an sur les routes en 2018 (les premières mesures fortes en matière de prévention prises en France en 1975 ont permis de baisser le nombre de</p> <p>Réduction drastique des sinistres frauduleux: passage de 30% à 15% des sinistres frauduleux</p> <p>Amélioration significative des conditions et délais d'indemnisation: application effective de la convention IDA et paiement dans les 30 jours suivants les échanges de bordereaux</p>
	<b>Assurance Incendie &amp; Risques Divers</b>		
	Incendie	Contrôle de l'obligation d'assurance	40% des entreprises bénéficieront d'une assurance incendie
	RC décennale	Contrôle de l'obligation d'assurance	40% des constructions bénéficieront d'une protection RC décennale
	<b>Assurance agricole</b>	Mise en place d'une assurance adaptée contre les risques agricoles et renforcement de l'acteur d'assurance spécialisé en assurance agricole	Les agriculteurs pourront bénéficier d'une couverture en assurance agricole adaptée avec des mécanismes d'indemnisation efficaces et rapides
	<b>Vie</b>	Développement actif de la prévoyance et de la retraite par les réseaux traditionnels et par les banques de leur base de clientèle	Le développement des contrats-collectifs permettront de maintenir le niveau des retraites
	<b>Décès</b>		
<b>Micro assurance</b>	Mise en place d'un cadre réglementaire spécifique à la micro assurance et élargissement des canaux de distribution autorisés pour la microassurance	Les microentrepreneurs pourront bénéficier d'une offre adaptée d'assurance en termes de produits et de proximité	

## Méthodologie (1/2)



# Potentiel de l'assurance en Tunisie avec la mise en œuvre du Contrat-Programme

## Méthodologie (2/2)

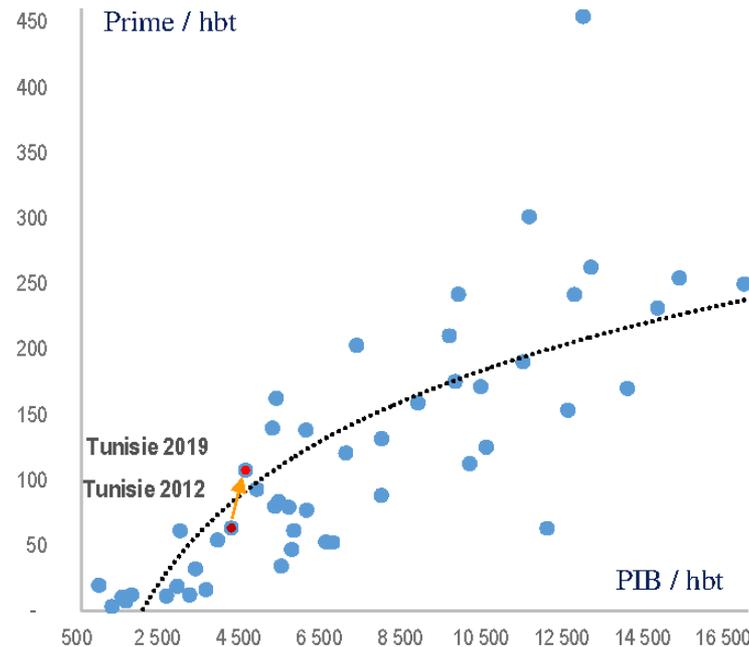
Critères	PIB/hbt					
	Disponibilité de l'info. sur l'assurance <b>87</b>	< 19 000 US\$ <b>49</b>	> 4 215 US \$ (Tunisie) < 10 000 US\$ <b>33</b>	Population (< 20 M hbts) <b>21</b>	Structures économiques <b>8</b>	
<b>Pays des benchmarks</b> <div style="border: 1px solid red; padding: 2px; display: inline-block; margin: 5px;">Non Vie</div> et <div style="border: 1px solid blue; padding: 2px; display: inline-block; margin: 5px;">Vie</div>	Qatar	Finlande	Bahamas	Pologne	Philippines	Biélorussie
	Luxembourg	E.A.U.	Corée	Hongrie	Vietnam	Ile Maurice
	Norvège	Belgique	Grèce	Kazakhstan	Nigéria	Jamaïque
	Suisse	Allemagne	Slovénie	Argentine	Inde	Namibie
	Australie	France	Malte	Brésil	Pakistan	
	Danemark	Royaume-Uni	Taiwan	Turquie	Kenya	
	Suède	Nouvelle Zélande	Portugal	Malaisie	Roumanie	Bulgarie
	Singapour	Hong Kong	Trin. et Tobago	Mexique	Thaïlande	Costa Rica
	Canada	Italie	Rép. Tchèque	Tunisie	Iran	Equateur
	E.U.A.	Israël	Slovaquie	Ukraine	Pérou	Jordanie
	Koweït	Espagne	Chili	Indonésie	Chine	Liban
	Autriche	Chypre	Uruguay	Guatemala	Colombie	Panama
	Japon	Bahreïn	Russie	Egypte	Afrique du Sud	Rép. Dominicaine
	Pays-Bas	Oman	Croatie	Maroc	Angola	Serbie
	Irlande	Arabie Saoudite	Venezuela	Sri Lanka	Algérie	

# Potentiel de l'assurance en Tunisie avec la mise en œuvre du Contrat-Programme

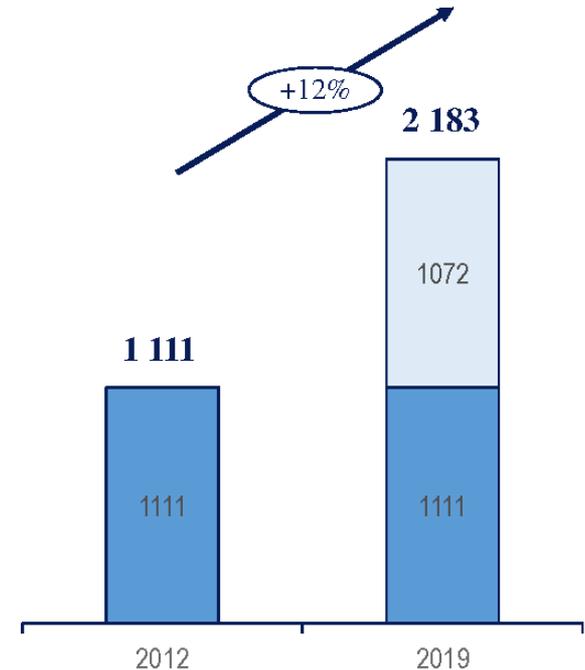
Ce potentiel est conforté par une analyse « top-down » à partir d'un échantillon de pays comparables (1/2)

Potentiel de progression très élevé pour les branches Non-Vie

Densité de l'assurance non-vie par rapport à la richesse du pays



Estimation de l'évolution des primes en assurance non-vie (M DT)



- Les deux approches « bottom-up » and « top-down » mènent à la conclusion que le marché de l'assurance non vie pourrait avoisiner TND 2 milliards à l'horizon 2019

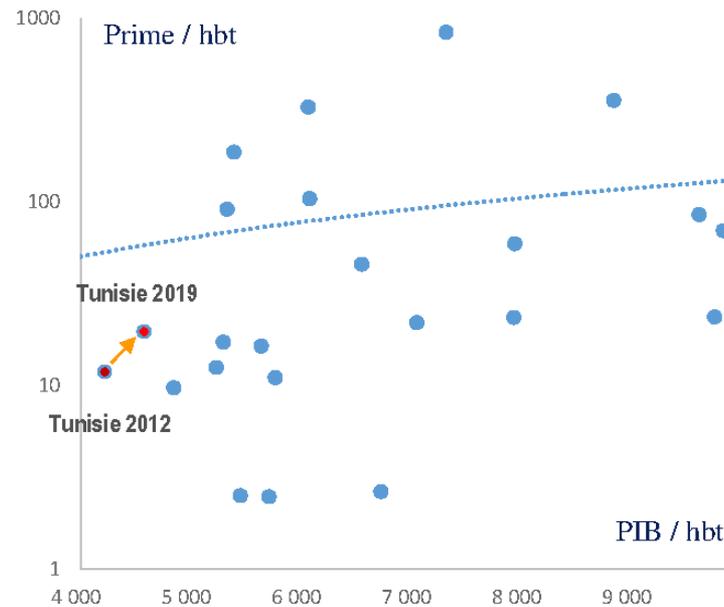
Source : Swiss Re, FMI

## Potentiel de l'assurance en Tunisie avec la mise en œuvre du Contrat-Programme

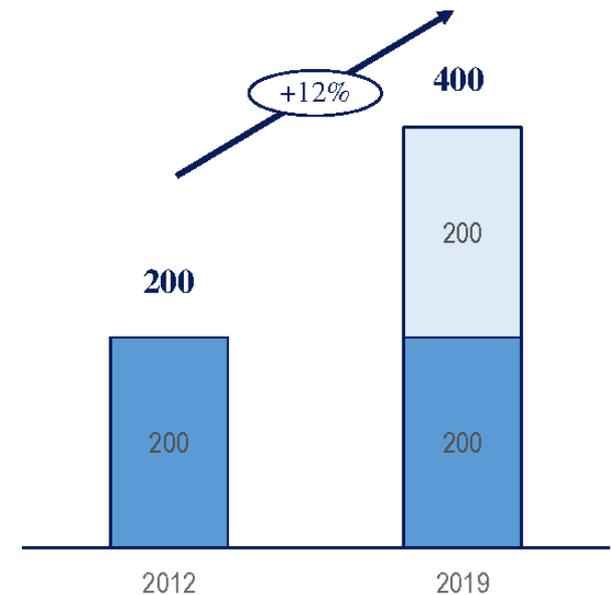
Ce potentiel est conforté par une analyse « top-down » à partir d'un échantillon de pays comparables (2/2)

Potentiel de progression très élevé pour les branches Vie

Densité de l'assurance vie par rapport à la richesse du pays (échelle logarithmique)



Estimation de l'évolution des primes en assurance vie (M DT)



- Selon les deux approches « bottom-up » and « top-down », le marché de l'assurance vie pourrait atteindre TND 400 millions en 2019, enregistrant ainsi un taux de croissance annuel moyen de 14% vs. 16% sur la période 2008-2012. Le léger ralentissement de la croissance masque de fortes perspectives sur l'assurance épargne qui pourrait connaître une croissance annuelle de 20% (vs. 4% pour l'assurance décès emprunteur)

Source : Swiss Re, FMI

**Les mesures prioritaires à mettre en œuvre à très court terme**

- Restaurer l'équilibre de l'assurance RC automobile par la mise en place effective du système de bonus malus et par une politique de prévention des accidents de la route efficace**
- Assainir le marché des mauvais acteurs**
- Renforcer le CGA**
- Renforcer la FTUSA**

## Une mission réalisée dans le strict respect des termes de référence

Livrables	Dates des comités de pilotage au cours desquels les livrables ont été présentés
<b>Rapport préliminaire:</b> Premières constatations, des progrès enregistrés dans la collecte des données, des difficultés rencontrées et/ou prévues, du calendrier d'intervention et des livrables prévus, des moyens humains et matériels nécessaires au bon déroulé de l'étude.	<b>Mars 2014</b> Document de 17 pages faisant état : des premières constatations, des progrès enregistrés dans la collecte des données, des difficultés rencontrées et/ou prévues, du calendrier d'intervention et des livrables prévus, des moyens humains et matériels nécessaires au bon déroulé de l'étude.
<b>Rapport de démarrage:</b> Présentation du plan de travail détaillé du projet	<b>Mars 2014</b> Document de 17 pages présentant le plan de travail retenu pour la formulation du contrat-programme
<b>Rapport de diagnostic:</b> Analyse de la situation actuelle à travers un diagnostic approfondi se rapportant aux résultats attendus relevant des insuffisances législatives et réglementaires, structurelles, stratégiques et organisationnelles	<b>Juin 2014</b> Document de 175 slides présentant une analyse quantitative et qualitative de l'offre de services d'assurance en Tunisie et une analyse des compagnies d'assurance et du secteur
<b>Rapport d'orientations stratégiques et plan d'action:</b> Document cohérent, détaillé et chiffré qui prévoit un calendrier de mise en œuvre des mesures de réforme à engager dans le cadre du Contrat-Programme	<b>Juillet 2014</b> Document de 132 slides présentant les 4 objectifs du Contrat programme et les 19 mesures pour les atteindre  <b>Octobre 2014</b> Document de 90 slides présentant le plan d'actions (actions, responsables, délais, coûts) pour mettre en œuvre les 19 mesures du Contrat-Programme



**Vous remercie de votre attention**